

Mercredi 25 mai 1983

D Y N A M I Q U E

Les journaux retiennent que B. Paringaux, libéré par le juge, reste encore en prison, le procureur s'accordant les 24 heures de réflexion prévues par les textes avant de se prononcer pour le Parquet.

Par ailleurs, les thèmes de la semaine restent au premier plan :

- **L'affaire Die Welt**

Le Canard Enchaîné donne la version du ministère de l'Environnement : depuis sa prison, B. Paringaux a essayé de téléguider le transfert des fûts dans une décharge allemande. Cela a créé de l'agitation Outre-Rhin. B. Paringaux n'a eu aucun mal à se brancher sur l'information. Simplement, Die Welt a prêté au ministère français les tentatives de Paringaux. Le journal satirique prend l'explication du bout des doigts : "En fait de grand mystère, il n'y aurait eu qu'un petit malentendu !"

Le Canard Enchaîné remarque en outre que les accusations de Die Welt ont eu d'autant plus de poids que le journal bénéficiait d'un grand crédit après la révélation du 19 mai. On trouve ici un problème-clé : la crédibilité en temps de crise, la gestion de cette crédibilité, les batailles engagées pour gagner, préserver ou reconquérir des positions avantageuses sur ce terrain.

Libération cite J. M. Quignon, toujours à propos du scoop allemand : "Ce serait bien le genre de M. Paringaux d'avoir fait avertir un journal allemand pour se venger de la campagne de presse faite en France !"

- **Les zones d'ombre sur le comportement de B. Paringaux**

Le Quotidien de Paris suggère qu'il a pu parler "afin peut-être qu'un éventuel contrat soit respecté jusqu'au bout. Les révélations de B. Paringaux ont pu justifier des contreparties." Le même journal souligne qu'il faudrait aussi demander à l'inculpé ce qu'il a bien pu faire des 14 chargements pour lesquels la RDA a refusé son autorisation d'importer.

- **Les mystères que comportent le dossier**

Comme les journaux locaux en sont passés maîtres, ils poursuivent leur auscultation méthodique des zones obscures de l'affaire. Le Courrier Picard continue d'opérer dans la veine déjà suivie précédemment : les rapports vraiment faciles de J. M. Quignon avec les policiers du SRPJ, particulièrement compréhensifs : "C'est des gars super ; ils se sont vite rendu compte que mon alibi ne tenait pas mais ils m'ont cru quand je leur ai dit que je ne me souvenais plus très bien de ce que je faisais le 8 novembre". Le Courrier Picard voudrait-il insinuer que les policiers protégeaient tout spécialement J. M. Quignon qu'il ne pourrait trouver présentation plus suggestive.

La voie de l'étrange est approfondie par La Voix du Nord sous forme d'un article-choc dont il faut suivre les points-clés :

- "On peut s'interroger sur la teneur des déclarations de J. M. Quignon au juge d'instruction [...]. A-t-il relaté la mystérieuse visite qu'il a reçue lundi, soit trois jours avant la découverte des fûts ?"
- "La visite de deux personnages qui se seraient dits importants et, en tout cas, haut placés."
- "Ceux-ci lui ont demandé de situer la commune où se trouvait la cachette improvisée des 41 fûts."
- "Les deux inconnus lui auraient précisé que les fûts seraient récupérés en secret pour être acheminés vers une destination inconnue. Ils ajoutaient, semble-t-il, que personne ne connaîtrait jamais les modalités de cette opération clandestine."
- "Les visiteurs se seraient ensuite fait communiquer la route à suivre pour se rendre dans la commune de stockage..."
- En tout état de cause, l'opération étant secrète, aucune suite judiciaire n'était à attendre."
- "Il faudrait alors considérer que l'opération envisagée n'a pu se faire, pour une raison ou une autre, ainsi que l'avait laissé entendre Me Maurin : ceux qui devaient garder un secret ne l'ont pas fait."
- Elle va à l'encontre des propos tenus au ministère de l'Environnement par MM. Mousel et Vesseson qui affirmaient que "l'on ne pouvait estimer que le gouvernement était partie prenante dans une quelconque transaction."

Cette dernière remarque est claire : La Voix du Nord estime (les interrogations sur l'identité des deux mystérieux envoyés spéciaux étant partiellement des clauses de style) que J. M. Quignon a été approché par deux personnages des milieux gouvernementaux, hauts placés.

L'article prend deux précautions. Une certaine réserve vis-à-vis de ces assertions est exprimée à plusieurs reprises ; mais l'absence de conditionnel dans certaines phrases-clés pourrait faire penser que la réserve exprimée n'est pas véritablement tenue pour indispensable. En outre, le journal souligne bien que "le juge est bien loin des rumeurs d'une "solution négociée", voire d'éventuelles tractations".

Une fois encore, le journal veut se montrer comme particulièrement bien renseigné. Par qui ? Le journal reste évasif : "Selon les propos tenus ici et là". J. M. Quignon, qui a montré des semaines durant sa capacité à rester discret, se répandrait-il "ici et là" sur cette visite n'appellant guère de publicité ? Quoi qu'il en soit, le journal lance une piste : celle de la grosse affaire politique. En terme de dynamique de crise, la question cruciale est de savoir si le journal local se verra relayé par la presse nationale, puis par les grands moyens audio-visuels. Ce ne sera pas le cas.

Les dépêches du jour apportent, dans l'après-midi, une nouvelle attendue : la libération effective de B. Paringaux; le parquet n'a pas fait opposition à la décision du juge. L'AFP fait le portrait de B. Paringaux, atteint dans sa réputation.

A l'Assemblée Nationale, le ministre de l'Environnement fait une intervention remarquée, rejetant les accusations d'un député de l'opposition. Elle est félicitée par les ministres de l'Intérieur et de la Défense, ce dernier faisant un éloge émouvant de sa collègue. Sa sollicitude est fort touchante, attendrissante. C'est la première expression publique de cette nature ; elle intervient après la découverte des fûts.

En ce qui concerne le traitement des déchets, il apparaît que l'ouverture faite la veille par Ciby-Geigy - et confirmée aujourd'hui - sera sans doute utile : deux refus sont essuyés successivement du côté de la RFA ; et en France, la mobilisation reste vive à Saint-Vulbas.

Le Président de Mannesmann fait savoir, par ailleurs, que son entreprise a versé de l'argent à l'entourage de M. Paringaux pour obtenir l'information sur le lieu du stockage ; ceci contredit les indications données par la firme le 21. Mannesmann s'insurge d'autre part contre des accusations formulées par Hoffmann-La Roche selon lesquelles la firme allemande aurait tu le lieu de stockage des fûts. Si, cette fois, sa déclaration peut être tenue pour exacte, Mannesmann aurait donc révélé immédiatement l'information après l'avoir obtenue (achetée ?).

Sur le terrain des responsabilités, la firme Hoffmann-La Roche (AFP, 23 h. 46) tient à bien souligner les fautes manifestes du groupe allemand, même si elle reconnaît sa propre responsabilité.

Enfin, en Italie, une commission d'enquête a été créée par le Conseil Régional de Lombardie pour juger le comportement de son président dans l'affaire ; des déclarations mensongères lui sont reprochées par les partisans de l'investigation (ces partisans sont des opposants politiques). En outre, une enquête judiciaire est ouverte sur le rôle joué par M. Noè ; il est soupçonné de "concussion et d'avoir usé de ses fonctions à des fins personnelles." M. Noè exclut, "de la manière la plus absolue", avoir commis de tels délits. On apprend par ailleurs que le chiffre d'un milliard de liras circule avec insistance au Conseil régional : c'est la somme qu'aurait touchée B. Paringaux pour l'évacuation des fûts. En un mot, de sérieuses lézardes apparaissent dans l'ensemble italien. Cela tient-il à la réalité de l'opération effectuée par les responsables concernés, ou à l'opportunité fournie par la crise en termes de combat politique ?

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (5)II - JOURNAUX PLUS TYPES1. TITRES (4)2. THEMES

- 1° **L'affaire Die Welt : un coup de B. Paringaux**
- 2° **Questions à B. Paringaux**
 - a) Les raisons de sa libération : une contrepartie ?
 - b) Quels autres chargements ont disparu de la même manière ?
 - c) Un jugement de J. M. Quignon
- 3° **Une affaire Quignon ?**
 - a) Des rapports vraiment faciles avec la police...
 - b) Une mystérieuse visite

III - DEPECHEES D'AGENCES

- 1° **B. Paringaux**
 - a) Sa libération
 - b) Son portrait
- 2° **Mme Bouchardeau à l'Assemblée Nationale**
- 3° **Traitement des fûts**
 - a) Confirmation de l'ouverture vers la Suisse
 - b) Fermetures du côté de la RFA
 - c) Toujours l'opposition à Saint-Vulbas
- 4° **Lumières sur le dénouement ? Mannesmann déclare avoir versé de l'argent à l'entourage de B. Paringaux**
- 5° **Les rapports Hoffmann-La Roche-Mannesmann**
- 6° **Les autorités lombardes inquiétées**
 - a) Une commission d'enquête visant le président de la région
 - b) Une enquête judiciaire visant M. Noè

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. Les Echos : La RFA n'est pas prête à retraiter ou à stocker la dioxine.
2. Le Figaro : Paringaux libéré reste en prison.
3. France-Soir : Le juge ordonne la libération de Paringaux.
4. Le Nouveau Journal : Paringaux entendu par le juge.
5. L'Humanité : Paringaux libre... mais détenu.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. Le Canard Enchaîné : Des fûts et des refus...
2. Libération : Le récit du transport de la dioxine (une).
3. Le Quotidien de Paris : Paringaux bientôt libéré.
4. Le Courrier Picard : Spécial dioxine, les jeux sont faits pour B. Paringaux, J. M. Quignon.
5. La Voix du Nord : L'étrange visite de deux inconnus à J. M. Quignon, trois jours avant la découverte des fûts.

2. THEMES

1° L'affaire Die Welt : un coup de B. Paringaux

Le Canard Enchaîné

Téléguidage

Le journal allemand « Die Welt », on le sait, a accusé le gouvernement français d'avoir dissimulé les informations qu'il détenait sur la cachette des fûts, le temps d'essayer de les évacuer outre-Rhin. Les confrères allemands bénéficiaient d'un crédit d'autant plus grand qu'ils avaient révélé dans leur quotidien la localisation des maudits bidons bien avant qu'Huguette Bouchardeau, officiellement, soit informée.

Le ministère de l'Environnement, évidemment, a une autre explication. Selon lui, Paringaux a essayé, depuis sa prison, de téléguider le transfert des fûts dans une décharge allemande. Cela a créé beaucoup d'agitation outre-Rhin et « Die Welt » n'a eu aucun mal à se brancher sur l'information. Simplement, le journal allemand a prêté au ministère français les tentatives de Paringaux. En fait de grand mystère, il n'y aurait eu qu'un petit malentendu !

Libération

Quant au journal Die Welt, je ne sais pas du tout comment il a su où étaient les fûts. Vous savez, ce serait bien le genre de M. Paringaux d'avoir fait avertir un journal allemand par le biais de son avocat pour se venger de la campagne de presse faite en France ».

2° Questions à B. Paringaux

a) Les raisons de sa libération : une contrepartie ?

Le Quotidien de Paris

La décision du juge d'instruction Régis Vanhasbrouck a de quoi satisfaire Bernard Paringaux, même si elle ne l'a pas empêché de rester cette nuit encore en prison. Dès samedi, « le Quotidien » n'avait d'ailleurs pas du tout exclu que le gérant de la SPE-LIDEC puisse être libéré par la grande porte dès cette semaine. Afin peut-être qu'un éventuel contrat soit respecté jusqu'au bout. Les révélations de Bernard Paringaux ont pu justifier des contreparties.

b) Quels autres chargements ont disparu de la même manière ?

Le Quotidien de Paris

En fait, c'est à Bernard Paringaux que l'on aimerait poser de multiples questions. Non seulement pour lui demander pourquoi il est sorti si soudainement de son long silence, mais aussi pour l'interroger au sujet de divers chargements.

La République démocratique allemande a récemment fait savoir au gouvernement français qu'elle avait refusé quatorze demandes d'importation de déchets toxiques à la SPE-LIDEC et il serait donc fort intéressant de connaître la destination de tous les chargements en question... L'affaire

Seveso prendrait peut-être alors sa véritable dimension. On le saura – sait-on jamais ? – dès ce soir.

Jean-Pierre THIOLLET

c) Un jugement de J.M. Quignon

Libération

rien : « La seule chose qui puisse le desservir au plan professionnel, c'est qu'il ait fait une attestation disant que les fûts étaient stockés sous cinq mètres d'argile dans les conditions prévues par la loi. »

3° Une affaire Quignon ?

a) Des rapports vraiment faciles avec la police

Le Courrier Picard

Gardé à vue pendant 24 heures, Jean-Michel Quignon ne garde pas un trop mauvais souvenir des policiers du S.R.P.J.

« C'est des gars super : ils se sont vite rendus compte que mon alibi ne tenait pas mais ils m'ont cru quand je leur ai dit que je ne me souvenais plus très bien de ce que je faisais le 8 novembre. Pour moi ce truc relevait du secret professionnel, les avocats, les médecins sont bien protégés pourquoi pas nous chargés de faire place nette sur toutes sortes de déchets nocifs pour la société ».

b) Une mystérieuse visite

La Voix du Nord

Loin des rumeurs d'une « solution négociée », voire d'éventuelles tractations — d'ailleurs démenties officiellement par les autorités françaises — à l'origine desquelles auraient pu intervenir la découverte des fûts de Seveso, M. Régis Vanhasbrouck poursuit son instruction judiciaire.

On peut s'interroger sur la teneur des déclarations de M. Jean-Michel Quignon au juge d'instruction.

L'homme à tout faire de la Spelidac a-t-il relaté la mystérieuse visite qu'il a reçue lundi, soit trois jours avant la découverte des fûts à Anguicourt-le-Sart, en son domicile de Tergnier ?

Si cette « visite » était véritablement établie par la suite, la polémique pourrait alors être relancée. Reste à savoir bien sûr si les assertions de M. Jean-Michel Quignon ne sont pas du domaine de l'imagination...

Selon les propos tenus ici et

là, M. Jean-Michel Quignon aurait reçu, lundi, la visite de deux personnages qui se seraient dits importants et en tout cas haut placés. Ceux-ci lui ont demandé de situer la commune où se trouvait la cachette improvisée des quarante et un fûts...

Les deux inconnus dont on aimerait connaître l'identité, lui auraient précisé que les fûts seraient récupérés en secret pour être acheminés vers une destination inconnue. Ils ajoutaient, semble-t-il, que personne ne connaîtrait jamais les modalités de cette opération clandestine.

Les visiteurs se seraient ensuite fait communiquer la route à suivre pour se rendre dans la commune de stockage... En tout état de cause, l'opération étant secrète, aucune suite judiciaire n'était à attendre.

Si M. Jean-Michel Quignon a confirmé au juge d'instruction la teneur de cette information assez sensationnelle, il est vrai, puisque la découverte des fûts interviendra effectivement trois jours plus tard, on peut se poser différentes questions plus déconcertantes les unes que les autres : qui étaient les deux inconnus, à quels mobiles agissaient-ils ? Quelle était leur qualité ? Qui les avait envoyés ?

Autre question fondamentale : quel avantage pourrait avoir l'employé de la Spelidac à inventer une histoire aussi rocambolesque ?

Si M. Jean-Michel Quignon a pu être abusé par des enquêteurs privés ou toutes autres personnes, ne faut-il pas faire un rapprochement entre cette visite d'inconnus à Beautor et la « solution négociée » annoncée avec grand fracas par l'avocat de M. Bernard Paringaux ?

Il faudrait alors considérer que l'opération envisagée n'a pu se faire, pour une raison ou une autre, ainsi que l'avait laissé entendre M^r Olivier Maurin lui-même : « La machine s'est grippée, ceux qui devaient garder un secret ne l'ont pas fait ».

Cela va à l'encontre des propos tenus lundi après-midi au ministère de l'Environnement par MM. Michel Mousel et Philippe Vesseron qui affirmaient que « l'on ne pouvait estimer que le gouvernement était partie prenante dans une quelconque tractation uniquement parce que des avocats s'agitaient »...

Il va de soi qu'il convient de prendre avec circonspection les assertions de M. Jean-Michel Quignon dans la mesure où l'employé de M. Paringaux a depuis le début de l'enquête, déjoué les pièges qui lui étaient tendus.

III - DEPECHEs D'AGENCES1° B. Paringauxa) Sa libération

AFP, Saint-Quentin, 18 h. 24, 18 h. 25

- BERNARD PARINGAUX, L'HOMME QUI AVAIT PRIS EN CHARGE LES 41 FUTS CONTENANT LA DIOXINE DE SEVESO, A ETE LIBERE MERCREDI APRES-MIDI APRES AVOIR PASSE HUIT SEMAINES EN PRISON, A LA MAISON D'ARRET DE SAINT-QUENTIN (AISE).

IL ETAIT INCULPE DEPUIS LE 30 MARS DE "NON-DECLARATION DES CARACTERISTIQUES ET DE LA DESTINATION D'UNE CARGAISON IMPORTEE DE L'ETRANGER" ET DE "NON APPLICATION DES REGLEMENTS CONCERNANT LES INSTALLATIONS CLASSEES", DELITS PASSIBLES DE DEUX ANS D'EMPRISONNEMENT.

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, M. ALAIN GOUIC, QUI S'ETAIT ACCORDE UN DELAI DE REFLEXION DE 24 HEURES A DONC RENONCE A FAIRE APPEL AUPRES DE LA CHAMBRE D'ACCUSATION D'AMIENS DE L'ORDONNANCE DE REMISE EN LIBERTE SIGNEE MARDI PAR LE JUGE D'INSTRUCTION REGIS VANHASBROUCK A LA DEMANDE DES DEFENSEURS DU PATRON DE LA SPELIDEC.

DIX MINUTES APRES LA DECLARATION DU PROCUREUR, UN TAXI, IMMATRICULE DANS LES BOUCHES-DU-RHONE, QUI ATTENDAIT DEPUIS LA VEILLE A ST QUENTIN, SE PRESENTAIT DEVANT LA PORTE DE LA MAISON D'ARRET.

- LE GERANT DE LA SPELIDEC, BERNARD PARINGAUX, 66 ANS, DOMICILIE A MARSEILLE, FRANCHISSAIT ALORS LA GRILLE DE LA PRISON ET SE REFUSAIT A TOUTE DECLARATION SUR SA DESTINATION.

"PAS UN MOT... JE NE DIRAI PAS UN MOT", A-T-IL REPETE PLUSIEURS FOIS A L'ADRESSE DES JOURNALISTES.

b) Son portrait

AFP, Paris, 19 h. 09, 19 h. 18

- "MAGOUILLEUR", "PERSONNAGE SUSPECT" ... LES 41 FUTS DE SEVESO VONT PEUT ETRE COUTER TRES CHER A BERNARD PARINGAUX, LE GERANT DE LA SPELIDEC QUI A ETE LIBERE MERCREDI APRES-MIDI APRES 56 JOURS DE DETENTION.

CET ANCIEN OFFICIER PARACHUTISTE, BAROUDEUR AUSSI, MEMBRE DE PLUSIEURS "CLUBS", CET HOMME SEC DE 66 ANS, A LA MOUSTACHE ANGLAISE STYLE "ARMEE DES INDES", S'ETAIT BATIE UNE REPUTATION D'EXPERT INTERNATIONAL DANS LE DOMAINE DE L'ELIMINATION DES DECHETS INDUSTRIELS.

LA DIOXINE DE SEVESO VIENT PEUT ETRE DE TOUT REMETTRE EN QUESTION. CONNU "HONORABLEMENT" DE SES CONFRERES ET DES INDUSTRIELS QUI FONT APPEL A SES SERVICES POUR LE TRAITEMENT DE LEURS DECHETS, PARINGAUX A CONNU MAINTENANT LA PRISON. UNE ATTEINTE A SA REPUTATION BIEN LOURDE POUR CELUI QUI N'EST PAS, ET DE LOIN, LE PRINCIPAL RESPONSABLE DE CETTE AFFAIRE ET, QUI DE SURCROIT, NE SEMBLE PAS EN AVOIR TIRE DE SUBSTANCIELS BENEFICES PECUNIERS.

IL SEMBLE BIEN QUE L'INDUSTRIEL MARSEILLAIS, HABITANT UN LUXUEUX APPARTEMENT AU PRADO, AIT PREVU DES L'ORIGINE UNE MISE EN DECHARGE REGULIERE, OFFICIELLE ET CONTROLEE, DES 41 FUTS. MAIS TOUS LES CONTACTS PRELIMINAIRES AVEC SES INTERLOCUTEURS HABITUELS, LES ALLEMANDS, EN PARTICULIER, N'ONT PAS ABOUTI.

L'ETIQUETTE "SEVESO" FAISAIT PEUR A TOUS, COMME L'A PROUVE LA REACTION DES AUTORITES ET DES ECOLOGISTES EN RFA QUAND, UN MOMENT, ON A CRU A LA PRESENCE DE LA DIOXINE DANS CE PAYS.

MAIS, MALGRE L'INCERTITUDE SUR LA DESTINATION FINALE DES DECHETS LES AUTORITES LOMBARDES ONT FAIT PRESSION POUR LEUR EVACUATION RAPIDE DU TERRITOIRE ITALIEN LE 10 SEPTEMBRE

LE PREMIER TORD DE PARINGAUX, A CE MOMENT, EST DE NE PAS AVOIR REFUSE LE MARCHE. PEUT-ETRE COMPTAIT-IL SUR LE TEMPS POUR DECOUVRIR LA BONNE SOLUTION, LES FUTS, EN ATTENDANT, RESTANT A L'ABRI DANS SON DEPOT DE SAINT-QUENTIN.

SA DEUXIEME FAUTE EST D'AVOIR FABRIQUE UN FAUX DOCUMENT QUI ATTESTAIT LA MISE CONFORME EN DECHARGE DES FUTS. MAIS, UNE A UNE, LES FILIERES POUR TROUVER UN DESTINATAIRE FINAL LUI LACHAIENT DANS LES MAINS.

EN OCTOBRE, PARINGAUX SENT QUE LE VENT TOURNE, L'ADMINISTRATION FRANCAISE EST SUR LE POINT DE REMONTER JUSQU'AU DEPOT, VITE IL EVACUE LES FUTS JUSQU'AU VILLAGE D'ANGUILCOURT-LE-SART, AIDE PAR SON EMPLOYE, JEAN-MICHEL QUIGNON.

2° Mme Bouchardeau à l'Assemblée Nationale

AFP, Paris, 17 h. 49

- MME HUGUETTE BOUCHARDEAU A SUSCITE DE LONGS APPLAUDISSEMENTS SUR LES BANCS DE LA MAJORITE, MERCREDI A L'ASSEMBLEE NATIONALE, EN DEFENDANT LA POSITION DU GOUVERNEMENT SUR L'AFFAIRE DES FUTS DE SEVESO, AVEC UNE VIGUEUR QUI LUI A VALU LES FELICITATIONS DE SES COLLEGUES.

LE SECRETAIRE D'ETAT A L'ENVIRONNEMENT REPONDAIT A UNE QUESTION DE M. FRANCOIS D'AUBERT (UDF-MAYENNE) QUI AFFIRMAIT QUE MME BOUCHARDEAU DETENAIT "LA MEDAILLE D'OR DE LA DESINFORMATION, DE L'INEFFICACITE ET DE LA LETHARGIE" DANS CETTE AFFAIRE, ET LUI DEMANDAIT "D'OUVRIR UNE ENQUETE SUR LES DISFONCTIONNEMENTS DES ADMINISTRATIONS" A CETTE OCCASION.

MME BOUCHARDEAU A AFFIRME AVEC FORCE "LA RESPONSABILITE DE LA MULTINATIONALE HOFFMAN-LAROCHE, DE LA SOCIETE SOUS-TRAITANTE MANESMANN ET DU COURTIER PARINGAUX", ESTIMANT QU'IL "NE FALLAIT PAS RENSERVER LES ROLES" EN ACCUSANT LE GOUVERNEMENT FRANCAIS.

ELLE A SOULIGNE D'UNE MANIERE IMAGEE LA DIFFICULTE DE RETROUVER LES FUTS, DECLARANT NOTAMMENT: "IL N'EST MEME PAS NECESSAIRE D'AVOIR L'ESPACE OCCUPE PAR LES DEPUTES DE L'UDF POUR ENTREPOSER 41 FUTS". CETTE REPLIQUE A PROVOQUE LES RIREES ET LES VIFS APPLAUDISSEMENTS DES DEPUTES SOCIALISTES ET COMMUNISTES.

AU TERME DE SON INTERVENTION, MME BOUCHARDEAU A ETE FELICITEE PAR MM. GASTON DEFFERRE, MINISTRE DE L'INTERIEUR, ET CHARLES HERNU, MINISTRE DE LA DEFENSE. CELUI-CI, INTERROGE DANS LES COULOIRS, A ESTIME QUE LE SECRETAIRE D'ETAT A L'ENVIRONNEMENT AVAIT ETE "REMARQUABLE, PARLANT AVEC COEUR ET SANS NOTE. ELLE AVAIT LES LARMES AUX YEUX EN S'EXPRIMANT".

ACP, Paris

Dans le même temps Mme Huguette Bouchardeau répondait lors des questions d'actualité à l'Assemblée Nationale à M. François C. Aubert (UDF Mayenne) qui ironisait sur les difficultés rencontrées par l'administration pour retrouver la dioxine et demandait implicitement la démission du secrétaire d'Etat à l'Environnement. Pour ce faire Mme Bouchardeau avait retrouvé le ton qu'on lui connaissait encore il y a peu de temps lorsqu'elle était la "passionaria" du P.S.U. :

"Si vous me suspectez d'imperille e-t-elle lance, représentez-vous que l'espace occupé ici par l'UDF suffirait largement pour abriter 41 fûts de dioxine. Comme nous n'avons pas l'habitude d'appliquer la torture, l'investigation était presque impossible. C'est pourquoi ajouta-t-elle, nous avons retenu M. Paringsau, qui a fini par donner l'information qu'il détenait".

"Travaillons donc tous à résoudre le problème du retraitement des déchets industriels auxquels sont affrontés tous les pays industriels dont la France" a poursuivi le secrétaire d'Etat alors que l'hémicycle l'écoutait en silence. "J'ai proposé au Conseil des ministres du 11 mai une nouvelle réglementation qui est déjà entrée en vigueur et je rencontrerai prochainement à Genève des responsables européens à ce sujet".

Il s'agit d'une affaire sérieuse et on a encore besoin d'un secrétariat d'Etat à l'Environnement, conclut-elle, sous les vifs applaudissements des députés de la majorité et de deux députés de l'opposition, Mme Florence d'Harcourt (apparentée RPR Hauts-de-Seine) et M. Jacques Dominati (UDF Paris).

3° Traitement des 41 fûts

a) Confirmation de l'ouverture vers la Suisse

AFP, Bâle, 12 h. 00

- LE NUMERO UN DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE ET PHARMACEUTIQUE HELVETIQUE, CIBA-GEIGY, A PROPOSE D'INCINER LES 41 FûTS CONTENANT DE LA DIOXINE DE SEVESO, RETROUVES JEUDI DERNIER DANS LE NORD DE LA FRANCE.

UN PORTE-PAROLE D'HOFFMANN-LA-ROCHE, LE GROUPE CONCURRENT, A INDIQUE MERCREDI QUE CETTE PROPOSITION ETAIT A L'ETUDE PARMIS LES DIVERSES SOLUTIONS ACTUELLEMENT ENVISAGEES. HOFFMANN-LA-ROCHE ESPERE POUVOIR PRESENTER UN DOSSIER COMPLET A CE SUJET AU GOUVERNEMENT FRANCAIS D'ICI QUELQUES JOURS, A-T-IL PRECISE.

CIBA-GEIGY DISPOSE D'INSTALLATIONS MODERNES PERMETTANT D'ATTEINDRE DES TEMPERATURES DE 1.200 DEGRES. ELLES SONT UTILISEES POUR DETUIRE 2.000 TONNES DE DECHETS CHIMIQUES PAR AN.

b) Fermetures du côté de la RFA

AFP, Wiesbaden, 12 h. 50

- UNE USINE OUEST-ALLEMANDE DE RETRAITEMENT DE BIEDESHEIM (HESSIE, CENTRE-OUEST DE LA RFA) A REFUSE DE PRENDRE EN CHARGE LES 41 FUTS DE DIOXINE DE SEVESO, A INDIQUE LE MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA HESSE A WIESEBADEN.

LA FIRME "HIM" AVAIT RECU UN TELEGRAMME DU GROUPE PHARMACEUTIQUE SUISSE HOFFMANN-LAROCHE LUI DEMANDANT DE RETRAITER LES DECHETS DE DIOXINE, A PRECISE UN PORTE-PAROLE DU MINISTERE.

IL A AJOUTE QUE LE CATALOGUE DE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS DE L'USINE DE BIEDESHEIM "EXCLUAIT QU'ELLE PUISSE BRULER DE LA DIOXINE".

AFP, München, 20 h. 43

- UNE DEUXIEME USINE OUEST-ALLEMANDE DE RETRAITEMENT A REJETE LA DEMANDE DU GROUPE SUISSE HOFFMAN-LAROCHE DE SE CHARGER DE L'INCINERATION DES DECHETS CONTENANT LA DIOXINE DE SEVESO, CONSERVES DANS LE CAMP MILITAIRE DE SISSONNE (AISNE).

LA SOCIETE BAVAROISE DE TRAITEMENT DE DECHETS CHIMIQUES "GESELLSCHAFT SUR BESEITIGUNG VON SONDER MUELL IN BAYERN" A REFUSE DE BRULER CES 2,5 TONNES DE DECHETS, NE DISPOSANT PAS DANS SES INSTALLATIONS DE EBENHAUSEN (BAVIERE) DES EQUIPEMENTS NECESSAIRES A L'INCINERATION DE LA SUBSTANCE TOXIQUE SOUS SA FORME SOLIDE, A ANNONCE MERCREDI LE MINISTERE BAVAROIS DE L'ENVIRONNEMENT.

LA "HESSISCHE INDUSTRIEMUELL GMBH" AVAIT DEJA REFUSE MARDI DE TRAITER LA DIOXINE DANS SES INSTALLATIONS DE BIEBESHEIM (CENTRE DE LA RFA), CE QUI LUI AVAIT EGALEMENT ETE DEMANDE PAR HOFFMAN-LAROCHE.

c) Toujours l'opposition à Saint-Vulbas

AFP, Lyon, 18 h. 12

- M. MARC GIROUD, MAIRE DE ST-VULBAS, COMMUNE DE L'AIN OU POURRAIENT ETRE INCINERES LES RESIDUS DE DIOXINE DE SEVESO A ESTIME MERCREDI DANS UN COMMUNIQUE QUE LE GOUVERNEMENT PRENDRAIT "UNE DECISION DANGEREUSE S'IL ACCEPTAIT L'INCINERATION DE CES DECHETS EN FRANCE".

"L'AVIS DU MAIRE, SOUTENU PAR LES POPULATIONS ENVIRONNANTES, SERAIT BAFQUE A L'HEURE OU L'ON PARLE SERIEUSEMENT DE DEMOCRATIE, DE LIBERTES NOUVELLES OU PLUS SIMPLEMENT DE POUVOIRS ACCRUS DES ELUS LOCAUX", AFFIRME LE MAIRE DE LA COMMUNE QUI ABRITE L'USINE "TREDI", SPECIALISEE DANS LA DESTRUCTION DES DECHETS TOXIQUES.

AFIN DE RECONSIDERER LE PROBLEME DE FONDS DU TRAITEMENT DES DECHETS INDUSTRIELS, M. MARC GIROUD FAIT 3 SUGGESTIONS:

- "PRISE EN CHARGE PAR L'ETAT DES CENTRES DE TRAITEMENT AVEC UNE SUPPRESSION DE L'INTERET COMMERCIAL ET UNE SECURITE ACCRUE AU NIVEAU D'UN SERVICE RESPONSABLE. - REGIONALISATION DU TRAITEMENT POUR DECONCENTRER LA POLLUTION ET DIMINUER LES RISQUES DE TRANSPORT.

- ADAPTATION DE LA LEGISLATION AUX RISQUES ET AUX BESOINS DU RETRAITEMENT AVEC UN INTERESSEMENT DES RESPONSABLES ET ELUS LOCAUX AU CONTROLE DE QUALITE DE PROCEDES UTILISES".

4° Lumières sur le dénouement ? Mannesmann déclare avoir versé de l'argent à l'entourage de B. Paringaux

AFP, Düsseldorf, 23 h. 24

- LA SOCIÉTÉ OUEST-ALLEMANDE MANNESMANN A APPRIS DE L'ENTOURAGE DU TRANSPORTEUR FRANÇAIS SPÉCIALISÉ BERNARD PARINGAUX QU'ÉTAIT CACHÉE LA DIOXINE DE SEVESO, A DÉCLARÉ MERCREDI À LA PRESSE LE PRÉSIDENT DU GROUPE OUEST-ALLEMAND, EGON OVERBECK.

AU COURS D'UNE CONFÉRENCE DE PRESSE AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, À DUSSELDORF, M. OVERBECK A NIÉ QUE MANNESMANN AIT CHERCHÉ À TAIRE L'ENDROIT OÙ ÉTAIENT ENTREPOSÉS LES 41 FUTS CONTENANT LA SUBSTANCE TOXIQUE RETROUVÉE LA SEMAINE DERNIÈRE DANS LE NORD DE LA FRANCE. ELLE A AU CONTRAIRE DÉPENSÉ DE L'ARGENT POUR OBTENIR QUE LUI SOIT RÉVÉLÉ L'ENDROIT OÙ ÉTAIT CACHÉE LA DIOXINE. M. OVERBECK A REFUSÉ DE DIRE COMBIEN SA SOCIÉTÉ AVAIT DÉPENSÉ. IL A NIÉ QUE M. PARINGAUX LUI-MÊME OU SON AVOCAT AIENT TOUCHÉ DE L'ARGENT DE MANNESMANN.

LE LIEU DE STOCKAGE DES FUTS AVAIT ÉTÉ RÉVÉLÉ PUBLIQUEMENT PAR LE QUOTIDIEN OUEST-ALLEMAND 'DIE WELT', QUI N'A JAMAIS DONNÉ LA SOURCE DE SON INFORMATION, RAPPELÉ-T-ON.

M. OVERBECK A REPOUSSE LES ACCUSATIONS DU TRUST PHARMACEUTIQUE SUISSE HOFFMANN-LA-ROCHE, QUALIFIÉES DE 'MONSTRUEUSES', SELON LESQUELLES MANNESMANN AURAIT TU LE LIEU DE STOCKAGE DES FUTS.

5° Les rapports Hoffmann-La Roche-Mannesmann

AFP, Bâle, 23 h. 46

- LE GROUPE HELVÉTIQUE HOFFMANN-LA ROCHE PREND POSITION, DANS UN COMMUNIQUÉ DIFFUSÉ MERCREDI À BAËLE, APRES LA DÉCLARATION DE MANNESMANN DE MERCREDI.

DANS CE COMMUNIQUÉ, HOFFMANN-LA ROCHE ESTIME QUE MANNESMANN A DÉPLOYÉ DES EFFORTS POUR RETROUVER LES 41 FUTS DE SEVESO, MAIS QUE LA DÉCLARATION DE MANNESMANN FAIT NEANMOINS APPARAÎTRE D'IMPORTANTES DIVERGENCES DANS LA PRÉSENTATION DES FAITS. AINSI, POURSUIT LE COMMUNIQUÉ, N'EST-IL PAS FAIT MENTION, ENTRE AUTRES, DU FAIT QUE LE TRANSPORT DU MATÉRIEL DE SEVESO ÉTAIT DÉJÀ FIXÉ AU DÉBUT SEPTEMBRE AUX TERMES DU CONTRAT DU 29 JUIN 1982. SELON HOFFMANN-LA ROCHE TOUJOURS, LA DÉCLARATION DE MANNESMANN NE FAIT PAS ÉTAT, NON PLUS, DU FAIT QUE MANNESMANN ITALIANA A NON SEULEMENT FAIT CERTIFIER, PAR ACTE NOTARIE EN DATE DU 13 DÉCEMBRE 1982, L'ENTREPOSAGE DÉFINITIF ET LÉGAL MAIS

QU'ELLE A EN OUTRE DÉCLARÉ EXPLICITEMENT LE 9 MARS 1983 QUE 'LES DÉCHETS INDUSTRIELS CONTAMINÉS PAR LA TCDD, PROVENANT DE L'USINE ICMESA ONT ÉTÉ ENTREPOSÉS DANS UNE DÉCHARGE CONTRÔLÉE PAR LES AUTORITÉS ET AUTORISÉE À STOCKER DU MATÉRIEL CONTENANT DE LA TCDD'.

LE GROUPE HELVÉTIQUE TERMINE SON COMMUNIQUÉ EN SOULIGNANT QU'IL RECONNAÎT TOUJOURS SA RESPONSABILITÉ QUANT AUX SUITES DE L'ACCIDENT DE SEVESO ET QU'IL CONCENTRE SES EFFORTS, EN COLLABORATION AVEC LES AUTORITÉS, SUR UNE ÉLIMINATION CONFORME AUX LOIS ET ÉCOLOGIQUEMENT OPTIMALE DU MATÉRIEL EN QUESTION.

6° Italie : les autorités lombardes inquiétées

a) Une commission d'enquête visant le Président de Région

AFP, Milan, 17 h. 32

- LE CONSEIL REGIONAL DE LOMBARDIE A VOTE LA

CREATION D'UNE COMMISSION D'ENQUETE DESTINEE A JUGER LE COMPORTEMENT DE SON PRESIDENT M. GIUSEPPE GUZZETTI DANS LES NEGOCIATIONS QUI ONT PRECEDE L'ENVOI A L'ETRANGER DES 41 FUTS DE DIOXINE DE SEVESO RECHMMENT RETROUVES EN FRANCE. A-T-ON APPRIS A MILAN.

ET L'INITIATIVE EN REVIENT AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DU PARTI COMMUNISTE, DE LA DEMOCRATIE PROLETARIENNE (EXTRÊME-GAUCHE) ET DU MSI (NEO-FASCISTE) QUI ONT RECUILLI 11/3 DES VOIX DU CONSEIL, INCESSAIRE A LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION, QUI SERA LE PREMIER ORGANISME A SE PENCHER SERIEUSEMENT EN ITALIE SUR LE SCANDALE DE SEVESO. SELON LE CONSEILLER REGIONAL EMILIO MOLINARI (EXTRÊME-GAUCHE).

LES PROMOTEURS DE L'ENQUETE, QUI ONT EXIGE PAR AILLEURS LA DEMISSION DU PRESIDENT DE REGION SOCIALISTE M. GIUSEPPE GUZZETTI, REPROCHENT EN PARTICULIER A CE DERNIER D'AVOIR FAIT DES DECLARATIONS MENSONGERES.

LE 4 NOVEMBRE 1982, PUIS LE 14 AVRIL ET ENCORE LE 5 MAI DERNIER, M. GUZZETTI A ASSURE DEVANT LE CONSEIL QU'IL AVAIT LES PREUVES QUE LES FUTS AVAIENT ETE ENTERRES QUELQUE PART A L'ETRANGER SOUS 5 METRES DE TERRE ARGILEUSE CONFORMENT AUX REGLES DE SECURITE EXISTANTES. A DECLARE A L'AFP M. MOLINARI.

- M. MOLINARI A AJOUTE QUE LE CHIFFRE D'UN MILLIARD DE LIRES QU'AURAIT TOUCHE LE TRANSPORTEUR DE DECHETS FRANCAIS M. BERNARD PARINGAUX POUR L'EVACUATION DES FUTS, ETAIT EFFECTIVEMENT LE CHIFFRE QUI CIRCULAIT AVEC INSTANCE AU CONSEIL REGIONAL.

"DE TOUTE FACON", A-T-L AJOUTE "LA FORMATION DE LA COMMISSION VA NOUS PERMETTRE D'Y VOIR PLUS CLAIR PUISQUE SES MEMBRES AURONT ACCES A DES DOSSIERS RESERVES JUSQU'A PRESENT AU PRESIDENT DE LA REGION".

LA COMMISSION PEUT FAIRE APPEL AUX SERVICES DE MAGISTRATS SI ELLE L'ESTIME NECESSAIRE. ELLE DEVRAIT DEPOSER SES CONCLUSIONS D'ICI UN MOIS ENVIRON, SELON M. MOLINARI.

b) Une enquête judiciaire visant M. Noè

AFP, Milan, 22 h. 30

- UNE ENQUETE JUDICIAIRE A ETE OUVERTE EN ITALIE SUR LE RÔLE JOUE PAR M. LUIGI NOE, COMMISSAIRE SPECIAL POUR LA ZONE SINISTREE DE SEVESO, DANS L'AFFAIRE DE LA DISPARITION DES 41 FUTS DE DECHETS TOXIQUES, VENANT DE SEVESO, ET RETROUVES RECEMMENT EN FRANCE.

M. NOE EST SOUPÇONNE, COMME IL A LUI-MÊME ANNONCE A LA PRESSE A MILAN, DE CONCUSSION ET D'AVOIR USE DE SES FONCTIONS A DES FINS PERSONNELLES.

M. NOE A EXCLU, "DE LA MANIERE LA PLUS ABSOLUE" AVOIR COMMI DE TELS DELITS. IL S'EST DIT "PRET A FOURNIR A LA MAGISTRATURE TOUS LES ECLAIRCISSEMENTS" NECESSAIRES.

LES AUTORITES JUDICIAIRES N'ONT FOURNI AUCUNE INDICATION SUR L'OUVERTURE DE L'ENQUETE, MAIS, SELON DES HYPOTHESES RAPPORTEES PAR L'AGENCE ITALIENNE DE PRESSE ANSA, L'ENQUETE PORTERAIT NOTAMMENT SUR DES PRESSIONS QUE M. NOE AURAIT EXERCEES SUR LA FIRME MANNESMANN ITALIANA POUR QU'ELLE SORTE D'ITALIE LES 41 FUTS CONTENANT DE LA DIOXINE, AVANT MEME D'AVOIR RECU LES AUTORISATIONS NECESSAIRES POUR LEUR DESTINATION FINALE.

AFP, Monza, 17 h. 22

M. HOE A AFFIRME DANS UN COMMUNIQUE QU'IL AVAIT TOUJOURS AGI CORRECTEMENT:
"J'AI TOUJOURS AGI UNIQUEMENT DANS L'INTERET DE LA REGION ET DES HABITANTS
DE SEVESO".

IL A DECLARE QUE LA SOCIETE SUISSO GIVAUDANI PROPRIETAIRE DE L'USINE
ICHESA DE SEVESO, ETAIT RESPONSABLE DE L'ELIMINATION DE LA DIOXINE: "ON NOUS
AVAIT GARANTI QUE LES FUS ALLRIENT ETRE ENTERRES DANS UNE CARRIERE DE CRAIE
ISOLEE D'UN PAYS EUROPEEN"; A-T-IL DIT.

Jeudi 26 Mai 1983

D Y N A M I Q U E

D'une lecture générale de la presse du jour, on retiendra les éléments suivants :

- La libération de B. Paringaux est le premier titre du jour. Mais elle est aussi le premier point à susciter des questions : "Cette libération ne s'est pas faite sans hésitations. Pourquoi n'a-t-il pas été libéré dès mardi ? Ce n'est qu'un (petit) mystère de plus dans cette affaire qui en compte déjà beaucoup" (Le Figaro). On suggère aussi qu'on ne pouvait "plonger Paringaux dans la mare aux journalistes sans avoir pris au préalable la température de l'eau", "avoir tâté le pouls de l'opinion publique" (Le Quotidien de Paris).
- Autre point examiné par la presse : la prestation de Mme Bouchardeau à l'Assemblée Nationale. Le Quotidien du Médecin reste dans le ton de l'agacement à l'égard du ministre "qui, a dans cette affaire, perdu pas mal d'occasions de se taire". Le Quotidien de Paris salue "le grand numéro de Mme Bouchardeau", et décrit favorablement la verve du ministre qui a offert de belles joutes au Parlement ; fair-play, après bien d'autres écrits peu amènes, le journal conclut avec élan : "L'UDF François d'Aubert qui croyait bien s'amuser avec Huguette - il réclamait sa démission - en est resté coi [...]. Huguette Bouchardeau avait hier gagné son fût d'honneur...".
- B. Paringaux, libéré, regagne quelque considération. Deux journaux en dressent le portrait : "Un personnage peu ordinaire... D'où l'image très ambiguë d'un Paringaux à la fois coupable et étrangement sympathique" (Le Quotidien de Paris). "Un homme d'une certitude inébranlable, au passé assez prestigieux, prêt à prendre des risques, à foncer dans l'action, dur à la tâche", complète Jacqueline Denis-Lempereur, écrivant pour VSD. Et la journaliste ajoute que le chargement devait aller en Europe de l'Est : la publicité malencontreuse faite à la dioxine a entravé l'opération. "Ces fûts, j'aurais dû les renvoyer en Italie", avait confié B. Paringaux à J. Denis-Lempereur avant son arrestation (VSD).
- La libération de B. Paringaux est l'occasion de revenir sur le début de l'affaire et son déroulement. Comment Jacqueline Denis-Lempereur a-t-elle travaillé ? Les Nouvelles Littéraires précisent les étapes et moments-clés de la démarche : l'attention prêtée à une dépêche de l'AFP, l'idée d'une grande enquête sur le monde des déchets, la rencontre avec Katia Kanas, l'obstination des deux femmes, des heures de réflexion, le harcèlement du ministère de l'Environnement, une indiscretion - le nom de Saint-Quentin -, des douaniers qui se contredisent et laissent passer quelques informations, l'acharnement téléphonique, "Gorge profonde" à la mode Washington-Post qui révèle le numéro d'immatriculation du camion ayant transporté les fûts - un véritable sésame -, la remontée de la filière, la reconstitution du puzzle, jusqu'au point où tout se brouille : c'est alors la publication et sa suite.
- Autre examen : celui de J. M. Quignon, dont Paris-Match relate les faits et gestes ; notamment sa capacité à "embobiner" la police et les autres : "Tout le monde a marché : le SRPJ, le juge, la douane et vous aussi, les journalistes...".

- Dans une interview au Monde, Mme Bouchardeau fait notamment le point sur les difficultés rencontrées pour résoudre le problème des 41 fûts : "C'est vrai, on manque en Europe d'installations appropriées : mais on en manque d'autant plus qu'il se crée une psychose autour de tels ou tels déchets". Et le ministre s'efforce de retrouver quelque marge de manoeuvre en dédramatisant, en essayant d'apporter un coup d'arrêt à l'angoisse : "on produit en France des déchets qui valent bien la dioxine !" ; "pour Seveso, il s'agit plus d'un problème psychologique que technique". On remarquera que la difficulté est de gérer de la sorte un abaissement du niveau d'angoisse, tout en évitant, pour le faire, de recourir à un langage gouvernemental trop classique ("tout est sous contrôle", "il n'y a aucun problème pour les techniciens", "tout le reste n'est qu'illusion et psychose") qui n'est plus assez crédible.
- Brice-Lalonde, dans Les Nouvelles Littéraires, reconnaît pour sa part que les écologistes, fixés sur le nucléaire, ont négligé la chimie : il promet d'y attacher désormais une plus grande attention.
- Enfin, un "cri du coeur" surgit de Roumazières : "Alors, j'ai compris que jamais, plus jamais, rien ne serait comme avant". Poésie, émotion, rappel du passé, désillusion vis-à-vis des règles et principes en vigueur, désolation absolue face à l'inéluctable et mortel dénouement : c'est l'élan désespéré que suscite une catastrophe écologique. "Alors, tandis que je m'en retournais, maudissant à jamais notre civilisation de pollueurs, la pluie tenace ruisselait sur mon visage, et je crois bien qu'il s'y mêlait quelques larmes..." (VSD). Un pas de plus et l'on puiserait au fond de l'héritage culturel, en rappelant Sodome et Gomorrhe.

Il faut par ailleurs s'attarder encore tout spécialement sur les publications picardes.

- Une nouvelle fois, la "thèse officielle" est mise en question, l'argument étant aujourd'hui les déclarations de Mannesmann selon lesquelles des personnes proches de B. Paringaux ont reçu de l'argent : "Si cette dépêche se vérifie, toute l'argumentation de la justice française et de Mme Bouchardeau s'effondre" (Le Courrier Picard).
- La réflexion de 24 h. du procureur fait aussi l'objet d'interrogation. "Il semble donc bien que la décision soit venue d'en-haut (La Voix du Nord). Le journal ajoute immédiatement que ceci "n'est pas surprenant vu l'importance européenne de cette affaire, mais la remarque n'efface pas l'essentiel du message laissant entendre, une fois encore, qu'il y a eu intervention d'"en-haut". Le juge, lui, une fois encore, n'est en rien mêlé à ces tractations, précise-t-on. "Honnêteté intellectuelle de sa part : il a rendu une ordonnance de mise en liberté provisoire, envoyant du même coup la balle au parquet de Saint-Quentin" (Le Courrier Picard). Au passage, on rapporte les propos d'un quidam protestant contre la libération de quelqu'un "qui a failli tuer des milliers de gens", et contre la justice : "Ils ne prennent même pas le temps de juger nos enfants" (Le Courrier Picard). La critique contre la justice est trop banale pour porter à conséquence. La publier peut avoir l'avantage, cependant, de rester près des lecteurs et, accessoirement, de faire montre d'une certaine distance vis-à-vis du juge, par ailleurs régulièrement félicité.
- Le mystère Quignon est une nouvelle fois relevé. Pourquoi l'adjoint de B. Paringaux n'est-il pas inculpé ? Ce n'est certes pas là le fait du juge

(s'empresse-t-on de souligner) qui, il l'indiquait mardi, "ne peut inculper J. M. Quignon que si le procureur de la République prend un réquisitoire supplétif" (Le Courrier Picard). S'il y a mystère, s'il y a faute, il faut donc la rechercher du côté du parquet, c'est-à-dire du côté du gouvernement.

- "Des zones d'ombres persistent dans le dossier de M. Régis Vanhasbrouck" précise La Voix du Nord. La formule est hardie : les journalistes peuvent-ils être certains de ce que contient et ne contient pas le dossier d'instruction ? Le journal poursuit : "On [le juge ?] ne sait toujours rien de la mystérieuse visite à M. Quignon par deux émissaires non identifiés" ; "toujours pas plus pourquoi Die Welt a eu la primeur de la découverte des fûts ; et on ingore en quoi consistait la solution négociée... ". Et La voix du Nord de poursuivre : "A-t-elle en définitive vraiment échouée ? Pourquoi et à cause de qui ?"

Le Courrier Picard rappelle (la clause de style est claire) que "le petit grain de sable", ayant empêché la solution négociée prévue par l'avocat marseillais de Paringaux, était sans doute une fuite. Et il martèle le message : "Deux jours d'attente pour la mise en place [de la solution négociée] ont été de trop". Le journal rappelle, en insistant que la justice avait battu "sur le poteau" les tenants de la solution clandestine.

- Mais la presse de Saint-Quentin fait quelques pas décisifs dans la pression exercée contre ses adversaires. On passe du combat à fleuret moucheté au combat de gladiateurs. On semble vouloir mettre définitivement à terre un adversaire présenté comme déjà à genoux. Et ceci sans s'embarrasser de courtoisie chevaleresque : "On ne demande pas à Mme Bouchardeau de venir se rouler dans la boue", "Mme Bouchardeau et ses adjoints ne méritent aucune circonstance atténuante pour ce crime, même pas l'excuse de "n'être pas au courant" ; "la plus nulle, la plus molle fut sans conteste la stratégie du ministre de l'Environnement : nulle pour trouver la dioxine, elle sera aussi nulle pour la dissimuler". Saint-Quentin cherche le K.O. et concède avec hauteur : "Que Mme Bouchardeau n'ait pas été au courant de la cache d'Anguilmont, comme le déclarait Die Welt, importe peu finalement. Ce qui est grave pour un personnage politique, c'est qu'à aucun moment elle nous ait persuadés du contraire".

Le Courrier Picard se veut donneur de leçons : il faut au moins être à la hauteur de sa bassesse. Et la parade se prolonge en menace, par J. M. Quignon interposé : "Si je suis inculpé, revenez me voir, j'aurais d'autres trucs à vous dire". Le journal rapporte alors : "Hier matin les policiers passeront chez lui, mais ne l'inquiéteront pas. Ils l'auraient plutôt rassurés..." Le journal veut-il signifier qu'il y a collusion ? Cela ne conduit cependant pas à la mise en cause du ministère de tutelle concerné ; la cible reste le secrétaire d'Etat à l'Environnement : "Vous verrez que M. Paringaux en sortira propre lui aussi, plus propre en tous cas que Mme Bouchardeau" (Le Courrier Picard). Saint-Quentin ne donne aucun élément permettant de comprendre pourquoi l'acharnement prend pour seule cible le secrétariat d'Etat à l'Environnement. Serait-il perçu comme l'organisateur de la "solution négociée" ? Est-il un objectif prioritaire pour d'autres raisons ? Serait-il trop dangereux de s'attaquer à d'autres organisateurs d'un niveau plus élevé ? Le secrétariat d'Etat représente-t-il un premier objectif à atteindre pour pouvoir ensuite développer plus facilement l'opération souhaitée ? Le "conseiller technique", régulièrement visé et ici encore poursuivi, est-il un objectif immédiat nécessaire ? Autant de questions, également, que soulèvent les publications saint-quentinoises.

Les dépêches du jour, peu nombreuses se rapportent surtout à la question du déménagement des fûts : les propos de Mme Bouchardeau au Monde sont rappelés ; par ailleurs, on apprend qu'Hoffmann-La Roche a demandé au Land de Hesse d'accueillir les déchets dans sa mine de Herfa-Neurode. Le ministre de l'Environnement de Hesse a déclaré que cette demande serait examinée de façon approfondie "dans les prochains jours". L'AFP rappelle qu'en Italie l'affaire se complique, en devenant notamment de plus en plus politique.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (7)II - JOURNAUX PLUS TYPES1. TITRES (9)2. THEMES

1° La libération de B. Paringaux

- a) Questions et mystères
- b) Ce qu'encourt B. Paringaux

2° Mme Bouchardeau à l'Assemblée Nationale

- a) Présentation critique
- b) Présentation favorable et colorée d'un journal généralement critique

3° Le personnage Paringaux

4° Des explications de J. M. Quignon

5° La poursuite du questionnement à Saint-Quentin

- a) Les révélations de Mannesmann et la "thèse officielle"
- b) La libération de B. Paringaux : une décision venue d'"en-haut"
- c) Le mystère Quignon
- d) Zones d'ombre
- e) Accusations et insinuation : l'escalade

6° Retour sur le travail de Jacqueline Denis-Lempereur

- a) L'enquête jusqu'au 25 mars : travail, indiscretions et contradictions précieuses
- b) Après le 25 mars

7° Mme Bouchardeau au Monde : "Il s'agit d'un problème plus psychologique que technique"

8° Brice-Lalonde : outre le nucléaire, surveiller la chimie

9° Cri du coeur à Roumazières : "un petit village violé par les pollueurs"

III - DEPECHEES D'AGENCES

1° Ou déménager les fûts ?

2° Affaire politique en Italie

3° Hoffmann-La Roche demande au Land de Hesse d'accueillir les fûts

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. Le Pèlerin : La dioxine était planquée en France !
2. L'Humanité : Paringaux libéré.
3. France-Soir : L'homme qui connaissait le secret de la dioxine libéré.
4. Libération : Paringaux remis en liberté.
- 5° Les Echos : Ciba-Geigy propose d'aider Hoffmann pour la destruction des fûts de Seveso
6. Le Parisien Libéré : Paringaux libéré.
7. L'Unité : A Sissonne, où sont désormais gardés les 41 fûts de dioxine, on fait contre mauvaise fortune bon coeur.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. Le Figaro : B. Paringaux libéré hier après-midi
2. Le Quotidien de Paris : Paringaux libéré.
3. Le Courrier Picard : Spécial dioxine. Paringaux en liberté n'a pas parlé.
4. Le Quotidien du Médecin : Dioxine
5. VSD : Monsieur Paringaux, éliminateur de déchets.
6. Paris-Match : Dioxine. Paris-Match dévoile le pot-aux-roses.
7. La Voix du Nord : M. Bernard Paringaux libéré..., demeure l'élimination des 41 fûts.
8. Les Nouvelles Littéraires : Le roman noir de la dioxine.
9. Le Monde : Un entretien avec Mme Bouchardeau.

2. THEMES

1° La libération de B. Paringaux

a) Questions et mystères

Le Figaro

Mais cette libération ne s'est pas effectuée sans hésitations ; les défenseurs de l'inculpé avaient déposé jeudi soir une nouvelle demande de mise en liberté en sa faveur. Le juge avait jusqu'à mardi pour donner sa décision. Mardi il se prononce effectivement en faveur de cette mise en liberté, mais le procureur de la République se réserve de faire éventuellement appel. Si bien que libéré, Paringaux devait rester en prison en attendant le nouveau délai. Le suspense dure un jour de plus.

Hier le procureur l'annonce : il ne fera pas appel auprès de la chambre d'accusation d'Amiens

de l'ordonnance de mise en liberté signée par le juge. Pourquoi Paringaux n'a-t-il pas été libéré dès mardi ? Ce n'est qu'un (petit) mystère de plus dans cette affaire qui en compte déjà beaucoup.

Le Quotidien de Paris

C'est prévu par les textes. Après que le juge d'instruction Régis Vanstrouck ait accepté avant-hier la demande de mise en liberté du gerant de la SPELIDEC, le procureur disposait effectivement d'un délai de 24 heures pour faire éventuellement appel de cette décision.

comme le prévoit l'article 185 du code de procédure pénale. Quoi de plus logique en somme que ce droit de réflexion. Soit ?

Toutefois, certains mauvais esprits auront pu ne pas manquer de suggérer l'existence de rapports très hiérarchisés entre les deux magistrats de Saint-Quentin. D'autres encore auront remarqué sans doute, beaucoup plus justement d'ailleurs, que le délai de réflexion se justifiait par un souci de prudence. Pas question, en effet, de plonger Paringaux dans la mire aux journalistes sans avoir au préalable pris la température de l'eau. Pas question de libérer d'un coup d'un coup un inculpé d'une aussi haute renommée sans avoir tâché le pouls de l'opinion publique.

b) Ce qu'encourt B. Paringaux

Le Courrier Picard

Libéré hier après-midi, M. Bernard Paringaux n'en sera pas moins jugé.

Les infractions relevées à son encontre sont visées, d'une part, par la loi du 19 juillet 1976, relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ; d'autre part, par la loi du 15 juillet 1975, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

Pour l'exploitation, sans l'autorisation requise, du dépôt de la rue de La Fère (installation classée), où Jean-Michel Quignon récupérait le pyralène dans les condensateurs de l'E.D.F., le gérant de la

SPELIDEC risque une amende de 2 000 à 20 000 F.

Par ailleurs, M. Paringaux peut se voir infliger un emprisonnement de deux mois à deux ans et une amende de 2 000 à 100 000 F, ou l'une de ces deux peines pour avoir refusé de fournir à l'administration toutes informations sur la nature, les caractéristiques, les quantités, l'origine, la destination et les modalités d'élimination des déchets de dioxine qu'il a pris en charge le 10 septembre 1982 (article 24 de la loi du 15 juillet 1975).

2° Mme Bouchardeau à l'Assemblée Nationalea) Présentation critique

Le Quotidien du Médecin

... une vive polémique opposait à l'Assemblée François d'Aubert à Huguette Bouchardeau

« Vous êtes à la tête d'un secrétariat d'Etat qui est doté de la médaille

d'or de la désinformation et de la léthargie. » Et d'ailleurs, « si j'avais été à votre place, j'aurais déjà démissionné ». François d'Aubert, l'un des jeunes loups de l'UDF, n'y va pas de main morte. C'est la traditionnelle séance des questions orales du mercredi. Il s'adresse à Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat à l'Environnement, qui, il est vrai, a, dans cette affaire, perdu pas mal d'occasions de se taire. Pour sa défense, ou plutôt dans sa réponse, Huguette Bouchardeau explique que si elle s'est laissée entraîner sur la fameuse piste allemande, c'est parce qu'elle a été trompée « par des gens qui voulaient tromper ». Pour le reste, explique l'ex-candidate à la présidence de la République, je n'avais pas les moyens de police suffisants pour retrouver les faits. « Pensez, dit-elle, que 41 fûts tiendraient aisément dans l'espace occupé par le groupe UDF. » Et la secrétaire d'Etat conclut : « Aujourd'hui, le vrai problème est d'obliger les producteurs de déchets à prendre leur responsabilité d'un bout à l'autre des opérations. »

b) Présentation favorable et colorée d'un journal généralement critique

Le Quotidien de Paris

Il est bien loin le temps où Huguette Bouchardeau, alors secrétaire nationale du PSU, montait à la tribune des meetings de son parti d'un pas peu assuré, s'exprimait la voix chevrotante, le regard perdu, presque affolée par tant de monde à ses pieds. Hier, Mme le secrétaire d'Etat à l'Environnement a gagné les galons de sa charge devant des députés et des ministres stupéfaits par son soudain talent d'orateur. L'UDF François d'Aubert, qui croyait bien s'amuser avec Huguette — il réclamait sa démission —, en est resté coi. Au centre du débat, bien sûr, les fûts de dioxine. Une affaire qu'Huguette Bouchardeau n'a pas voulu traiter à la légère, même si elle a, pour le faire, emprunté à l'humour. « Si vous me suspectez d'impéritie, rétorqua-t-elle à François d'Aubert, représentez-vous que l'espace occupé dans

les travees de l'UDF suffirait à entreposer 41 fûts de dioxine. » Il n'en fallut pas plus pour que l'hémicycle soit conquis. Mais elle ne s'arrêta pas en si bon chemin et répondit à la prétendue « mollesse du gouvernement » dont l'accusait François d'Aubert dans sa question : « Nous n'avons pas l'habitude de faire parler les gens sous la torture, c'est pourquoi nous avons retenu M. Paringaux qui a fini par donner l'information qu'il détenait. » La joie de la majorité était à son comble. Et puis, plus sûre d'elle que jamais, Huguette Bouchardeau concluait : « Il s'agit d'une affaire sérieuse et non pas d'une amusette de presse. On a encore besoin d'un secrétariat d'Etat à l'Environnement et j'espère bien tenir ce rôle ! » Huguette Bouchardeau avait hier gagné son fût d'honneur...

3° Le personnage Paringaux

Le Quotidien de Paris

Finalement, la dioxine ressemble un peu au Loto: c'est vraiment pas cher et ça peut rapporter gros... Raisonnablement de « primaire », dira-t-on. Qu'importe. Bernard Paringaux — qui n'est pas un primaire — a tenté, lui, de s'occuper aussi intelligemment que possible du problème. Un affreux. M. Paringaux? Un individu dangereux et inconséquent, capable de faire n'importe quoi ou presque avec des déchets toxiques? Un maniaque du poison? Nenni, nenni!

Bernard Paringaux apparaît comme le bienfaiteur la juste sure intéressé des sociétés... embarrasées, le sauveur en quelque sorte, l'homme du dernier recours. C'est bien simple, on devrait ériger une statue en son honneur.

Homme fiable

Les faits parlent d'eux-mêmes. En septembre 1982 en Europe, nul ne veut s'occuper des déchets de Seveso. Le jeune Hoffmann-La Roche, contraint, semblait-il par le gouvernement italien, finit par signer un contrat à ce sujet

avec la firme Montedison qui se hâtera de sous-traiter le marché à Bernard Paringaux, le géant de la société provinciale d'élimination des déchets chimiques, la SPELIDEC. Étonnante société en vérité qui se réduit à un bureau loué près de la préfecture de Marseille, à une ligne téléphonique et à une petite étiquette à l'angle d'une boîte aux lettres...

N'empêche que Bernard Paringaux a su se tailler — longtemps en toute discrétion — une place au soleil dans l'élimination des déchets industriels. Car il est l'homme fiable par excellence.

Personnage mystérieux

Ancien officier parachutiste, grand résistant, officier de la Légion d'honneur, ce baroudeur de 66 ans est bon mari d'une Autrichienne et bon père de deux enfants. S'il lui arrive de cultiver paisiblement les plantes vertes, il n'a pas son pareil pour apprécier des fleurs au genre étrange venues d'ailleurs... comme les résidus chlorés, le pyralène, le mazout et bien sûr la dioxine. Il sau-

respecter un contrat. On en aura une belle preuve.

Seul inculpé de l'affaire des 41 fûts de dioxine, incarcéré dans la peu confortable maison d'arrêt de Saint-Quentin, il s'est obligé à garder le secret sur le lieu d'entreposage des 41 fûts de dioxine. Malgré l'insistance du juge Reys Vanhobrouck, Malgré la pression du gouvernement et de l'opinion... Il est curieux de constater que le personnage de Paringaux a semblé de prime abord mystérieux, aux opinions tout aussi mystérieuses.

C'est seulement au bout d'une dizaine de jours que l'on s'est aperçu par exemple que de

1974 à 1976, il avait incinéré des déchets toxiques en mer Méditerranée... alors que le préfet des Bouches-du-Rhône l'avait autorisé à effectuer ses rayons dans l'Atlantique.

« Eboueurs » hors du commun, à la solde ou pas des grossiers spéculés, mézenasse tenues du décret toxique, Paringaux, par sa détermination et son respect de la loi du service, en a toujours imposé à plus d'un. L'homme de cette trempe ne pouvait qu'être un personnage peu ordinaire... D'où l'image très ambiguë d'un Paringaux à la fois coupable et étrangement sympathique.

VSD

JACQUELINE DENIS-LEMPEREUR



Bons, allons, on a beaucoup exagéré les dangers de la dioxine. Les gens en ont fait une véritable psychose...»

Bernard Paringaux, l'homme qui avait entreposé les quarante et un fûts empoisonnés de Seveso dans un abattoir désaffecté de l'Aisne, je l'avais questionné au téléphone juste avant son arrestation soit deux mois. Et déjà il tenait le langage sûr de lui et presque provocant qu'il bédria pendant toute sa détention. Sous une voix connue, il avait le ton dur d'un spécialiste de l'élimination des déchets qui considère les craintes des populations comme des angoisses déplacées. J'avais tout de même insisté :

— Mais, monsieur Paringaux, tout de même, sept ans après la catastrophe de Seveso, les habitants de la région n'ont toujours pas le droit de consommer leurs fruits et leurs légumes sur une zone de plus d'un millier d'hectares...

La détermination et, surtout, la discrétion

L'argument ne l'avait pas du tout ébranlé dans sa certitude d'avoir transporté des déchets presque comme les autres.

— C'est ridicule, m'avait-il répliqué. Donnez-moi, je les mangerai, leurs fruits et leurs légumes.

Impossible de faire changer Bernard Paringaux d'avis. Et en cela rien d'étonnant. Le juge d'instruction a mis deux mois à lui faire avouer la cachette des fûts. Et c'est sans doute là la raison de l'ascension et de la réussite de Bernard Paringaux dans le monde difficile de l'élimination des déchets industriels. Ses qualités dans le métier : la détermination et surtout la discrétion.

Voilà pourquoi la société Mannesmann, mandatée par Hoffman Laroché, propriétaire des fûts, lui en avait confié la charge. On a dit que c'était parce que personne

n'avait voulu d'un tel cadeau empoisonné, même pour une somme de plusieurs dizaines de millions de centimes. C'est faux. Une société allemande, qui possède un bateau inonérateur, et au moins une société française, l'entreprise Tredi à Saint-Vulbas dans l'Ain, avaient proposé leurs services. Mais Hoffman Laroché espérait des garanties de silence absolu. Avec Bernard Paringaux, la société Mannesmann savait qu'elle pouvait compter sur son silence.

Car Bernard Paringaux, ce n'est pas le genre ferrailleux minable qui ferait la tournée des entreprises pour récupérer à la petite semaine les déchets dans les poubelles à l'arrière de son camion. C'est un homme qui en impose. D'abord au physique. A 66 ans, il en paraît dix de moins. Et puis, c'est aussi une question d'éducation.

C'est à Paris, dans un arrondissement bourgeois, le XVII^e, qu'il est né. Son père était un avocat qui est mort pour la France dans les tranchées de 14-18. Bernard Paringaux fera des études secondaires au lycée Carnot, suivies d'une licence de droit comme beaucoup de fils de bonne famille. Avec aussi le sens de la patrie : quand survient la Seconde Guerre mondiale et que le général de Gaulle lance son appel de Londres, Bernard Paringaux n'hésite pas à traverser la Manche pour le rejoindre. En canot-kayak... Et après avoir été parachuté quinze fois sur le sol français pour des missions de Résistance, Bernard Paringaux reçoit la Légion d'honneur, la croix de guerre avec palmes et une place d'attaché de cabinet auprès du Général.

Mais il n'est pas homme de cabinet, Bernard Paringaux. Plutôt homme d'action. C'est pourquoi son curriculum vitae prestigieux lui veut d'être engagé successivement par deux compagnies pétrolières, notamment par Total, pour prospecter l'Afrique et l'Europe et y implanter des stations-service. Jusqu'au jour où il en a assez de travailler pour les autres et décide de se mettre à son compte. C'est ce jour-là qu'il entre dans le monde secret et inquiétant de l'élimination des déchets industriels.

— Vous savez, on a raconté beaucoup de bêtises sur notre compte, répète Bernard Paringaux. Parce que c'est un monde méconnu on dit n'importe quoi, alors qu'il s'agit finalement d'un métier comme un autre...

En 1971, il crée la société Incimer, une succursale d'une société allemande qui inonde en mer du Nord les déchets chlorés sur un bateau du nom de Mathias. Un petit cargo avec, sur le pont, une énorme chaudière, une sorte de marmite du diable, qui pulvérisse les poisons en vapeur d'eau dans la solitude glacée de la mer du Nord. Bernard Paringaux est parfois du voyage, debout sur le pont. Au risque d'être contaminé et d'attraper le chloracné, cette maladie qui a frappé à Seveso.

— La chloracné, j'en ai eu trois fois, rétorque-t-il. Et je n'en suis pas mort. Ce sont les risques du métier, c'est tout.

Mais malgré le succès de ses missions, la société est obligée de se serrer. C'est que les autorités françaises ont décidé de refuser au Mathias de venir charger au port de Laverny, près de Marseille. Une décision qui révolte Bernard Paringaux mais ne l'arrête pas en chemin. Il est décidé à se faire la première place dans l'élimination des déchets. C'est pourquoi, à la fin des années soixante-dix, il s'associe avec son principal concurrent, Jacques Rocher, pour fonder une société baptisée l'Alcodéc.

Deux millions de tonnes de déchets à 1 000 F l'une

Car le déchet, en France, est devenu une véritable industrie. Une affaire très rentable. Il y a deux millions de tonnes de déchets, qu'on dit pudiquement « spéciaux », à débarrasser dans les entreprises. A raison parfois de 1 000 francs le tonne. D'autant plus que les industriels, sous la pression des écologistes, peuvent de plus en plus difficilement jeter leurs déchets discrètement dans les poubelles en attendant le passage des éboueurs.

Ces déchets, l'Alcodéc les entasse dans une petite décharge du paisible village de Roumazières, en Charente. Bernard Paringaux a réussi à décrocher de très gros contrats : Rhône-Poulenc, EDF, des sociétés italiennes. Bernard Paringaux a l'impression de faire du bon travail. Et même qu'une

— Il faut voir comment ça se passait avant Paringaux, corne un cadre de Rhône-Poulenc. On balançait nos déchets dans une merle qu'on avait achetés à quelques kilomètres de l'usine de Pont-de-Clais. Dans le pays, ils l'appelaient la « mère aux godrons ». Au moins avec Paringaux, c'était plus propre et plus sûr.

Bernard Paringaux, le « grand éliminateur », ne ménage pas sa peine. Il ne prend jamais de vacances et se dérend simplement en faisant du sport, se vaide passion. Il ne rate pas un cross du Piccolo et à même obtenu la deuxième place du championnat de France d'athlétisme des vétérans.

— Mais à la maison, il ne nous paraît jamais de son travail, explique sa femme, Christine. Il y a beaucoup. Ce n'est pas un homme d'argent. Notre appartement est loué et nous ne possédons qu'une Volvo.

Ce n'est pas l'argent, mais la volonté de travailler seul et comme il l'entend qui l'a poussé en 1979 à monter sa propre société, Spelidéc à Marseille. Pas de secrétaire, juste un bureau avec un téléphone et une machine à écrire pour passer ses comptes internationaux. Bernard Paringaux parle l'anglais et l'allemand couramment et se débrouille en italien et en espagnol. Pour l'aider, il n'a qu'un employé, et encore momentanément Jean-Michel Quignon, qui travaille à Saint-Quentin dans un petit atelier où il stocke les déchets en transit.

Il lui arrive de donner un coup de main à son ancien patron dans une affaire très particulière contenue dans les comptes de l'EDF. Une substance cancérigène, qu'il manipule pourtant sans gants ni masque.

C'est non loin de Saint-Quentin, dans le petit village d'Anguilcourt, qu'il avait fait stocker les quarante et un fûts de déchets par Jean-Michel Quignon. Ce chargement devait être expédié en Allemagne de l'Est, nouveau débouché pour Bernard Paringaux après la Charente. Un pays peu très réceptif sur les risques de contamination, parce qu'il y avait surtout les déchets qui se commencent peu rapporter.

Seulement l'opération a été annulée par la publicité faite à la dioxine. Au grand désespoir de Bernard Paringaux.

— Ces fûts, j'aurais dû les renvoyer en Italie, m'avait-il confié avant son arrestation.

4° Des explications de J. M. Quignon

« Revenons à la case départ, dit-il, c'est-à-dire le 13 septembre 1982. A cette époque, je travaille déjà depuis trois ans pour Bernard Paringaux sur le chantier de sa société Spelidéc, de St-Quentin. A 20 km d'ici. Ce jour-là, les 41 fûts me sont livrés et je suis le seul responsable de leur réception.

Le 17 septembre, la douane m'avise que je peux disposer de la marchandise. « On n'a pas le temps d'aller voir sur place », disent-ils. Plus tard, j'ai déclaré aux policiers que, pendant les trois jours suivants, j'avais été envoyé à Douai sur un chantier. Mais c'était faux et personne n'a d'ailleurs cherché à vérifier. En réalité, j'étais chez moi. Je suis allé normalement récupérer le chèque de cautionnement de 1 400 F que j'avais déposé à la douane. Les 41 fûts étaient empilés sur trois rangées dans un des entrepôts de la Spelidéc. »

— Et M. Paringaux ?

— J'étais seul pour réceptionner les fûts, m'occuper de leur dédouanement, et les entreposer dans le hangar. Il m'avait téléphoné quinze jours plus tôt pour me prévenir de l'arrivée de ce chargement en me disant qu'il s'agissait de déchets d'hydrocarbure chlorés.

— Nous sommes à la mi-septembre. Avez-vous reçu ensuite des consignes particulières ?

— M. Paringaux venait en principe une fois par mois. Mais il lui arrivait de rester deux mois sans venir. Il faisait alors des chèques pour régler les factu-

res qui s'accumulaient et tout rentrait dans l'ordre. Quand il est venu début octobre, il m'a seulement dit : « Ça reste là, ça va partir pour être traité ». J'ignorais toujours que les fûts d'hydrocarbures chlorés, contenaient de la Dioxine.

TOI

Pendant un mois et demi, rien ne s'est passé. J'étais occupé à démonter des condensateurs EDF envoyés à la casse et à récupérer l'huile de pyralène qu'ils contiennent. Et puis, un matin, dans la deuxième quinzaine d'octobre, M. Paringaux m'appelle. C'était un samedi. « Est-ce que vous pourriez me trouver un endroit tranquille pour entreposer les fûts car on risque d'avoir de la visite. Laissons-les se calmer et après, « on emmènera les fûts où ils doivent aller ». Je lui

LES

réponds : « Ok » et il raccroche.

Je pense immédiatement à Maurice Droy, un ami âgé d'une quarantaine d'années, qui vit à Anguilcourt avec son père dans une ancienne boucherie. J'ai vécu à Anguilcourt jusqu'à l'âge de

14 ans avec mes parents et nous étions liés avec la famille Droy. Le père, boucher, a fait tailler il y a une quinzaine d'années, et Maurice, l'un des fils, combattant, est resté mon copain. Ils vivent chichement avec dix hectares de terre et une paire de vaches. André Droy, le père, a 74 ans. C'est un brave type, toujours prêt à rendre service. Des gens simples. La mère, Camille, s'occupe des deux filles, de son autre fils Michel, qui a perdu sa femme. Quand ils rendent service, ils ne font pas d'enquête. C'est pas des gens compliqués. Je demande donc à Maurice s'il peut me prêter un hangar pour entreposer des fûts « pendant 15 jours à 3 semaines ». Comme prétexte, je lui explique qu'on n'a plus de place à St-Quentin et bien sûr, je ne lui dis pas de quoi il s'agit. Je parle de terre goudronnée. Maurice, comme je m'y attendais, me répond simplement : « Je vais te faire un peu de place ». Sans poser d'autres questions. Le lundi 8 novembre, M. Paringaux arrive à St-Quentin. Je le retrouve en face de la gare. « Chez Eurocar » et, là, il loue une camionnette J9 Peugeot 1 500 kg pour la journée.

— Sous quel nom fait-il la location ?

— Sous son nom pour éviter de faire un rapprochement avec la société. Comme

ca, on était relax puisque la camionnette rouge affichait le sigle Europcar et puis, on n'avait pas le choix !

A 9 h 30, on était déjà tous les deux dans le hangar de la Spéidac, occupés à détacher les fûts des palettes en bois qui avaient servi à les transporter et à charger les six premiers sur la camionnette. Puis, direction La Ferre-Anguilcourt à environ 28 km de là. En vérité, à chaque aller et à chaque retour, j'ai pris un itinéraire différent pour éviter de me faire voir 14 fois sur la même route.

— Comment se sont passés les déchargements à Anguilcourt et vos 7 voyages dans le J9 rouge d'Europcar ?

— C'est moi qui conduisais évidemment, puisque je connais la région comme ma poche. Pour les 7 voyages, nous avons fait en tout 306 km. C'est d'ailleurs ce chiffre qui a permis au Srp, quand il a retrouvé la fiche de location vers le 10 mai 83, de déduire que les fûts pourraient se trouver à 25 ou 30 km de St-Quentin. Bref, nous sommes donc le 8 novembre 1982. Dix minutes pour charger, vingt minutes pour faire la route, cinq minutes pour décharger. A 10 h, on était déjà de retour après notre premier voyage. Ce jour-là, il pleuvait et la cour de l'ancienne boucherie était boueuse. Pour les premiers voyages, on reculait en marche arrière jusqu'au hangar mais à la fin les ornières s'étaient creusées et on dut décharger dans la cour. Pour éviter de salir les fûts de tôle marron, on les a roulés sur des plaques de carton. Ce matin-là, à Anguilcourt, c'est M. André Droy, l'ancien boucher, qui nous a accueillis en nous serrant la main. Maurice, qui était dans les champs, est venu nous voir en fin de matinée. On travaillait le plus discrètement possible, en fermant la grille à chaque déchargement. Il nous a fallu toute la journée pour transporter les 41 fûts et les installer sous le hangar d'Anguilcourt. Le sol était en terre dure et les fûts en tôle de 1,5 mm traités anti-radiation, ne pouvaient pas rouiller mais on les a recouverts de feuilles en carton et de tôle ondulée. Ensuite, on a fermé l'entrée du hangar avec des tôles posées verticalement et bloquées par des piquets de bois enfoncés dans le sol. De l'extérieur, on ne pouvait voir qu'une cloison de tôles. ~~Ca nous a pris 1 heure et, à 17 h, tout était terminé.~~

— Qui a pu vous voir dans le village ?

— Il pleuvait, les gens du village travaillent. On a juste croisé quelques voisins qui sortaient de l'école. A la fin, on n'a même pas vu M. Droy qui devait être occupé ailleurs. On a simplement fermé la grille derrière nous et on est parti. On a ramené la fourgonnette chez Europcar et M. Paringaux m'a quitté à la gare où il a repris son train pour Marseille, le soir-même.

Une fois ou deux par mois, je passais voir Maurice à Anguilcourt et je lui disais : « Ca va les fûts ? Ca ne bouge pas ? T'es pas embêté ? » Il répondait : « Non, les fûts, ça va ».

Pourtant, un jour, il a fini par me demander quand j'envisageais de le débarrasser. Le temps passait — son tracteur couchait dehors et il aurait bien aimé remettre son outillage à l'abri. Au départ, M. Paringaux m'avait dit que cette planque de dépannage, devait durer 2 ou 3 semaines au plus, juste le temps de brouiller les pistes. Ca nous amenait au début décembre. C'est à cette époque, le 7 décembre 1982, à



Bernard Paringaux était tenu au silence par ses clients.

19 h, que j'ai eu la visite d'un gendarme et de quatre douaniers de Laon qui m'ont interrogé en me disant : « On cherche des fûts. Attention ! Si vous ne dites pas où ils sont, vous allez vous retrouver en calèche ». Je leur ai répondu que j'avais bien réceptionné les 41 fûts, et je leur ai servi mon petit roman. M. Paringaux m'avait envoyé pendant trois jours sur un chantier Edf à Douai « pour m'éloigner » et à mon retour, les fûts avaient disparus. Ils ont avalé ça. Personne n'a rien vérifié alors qu'en réalité, j'étais resté ici, chez moi, à Tergnier.

Jean-Michel s'enfonça dans son fauteuil à fleurs et rigola franchement.

« Tout le monde a marché. Le Srp, le juge, la douane et vous aussi, les journalistes... Cette nuit-là, les flics m'ont relâché à 3 h du matin en me disant : « On espère que vous avez dit la vérité ». J'ai téléphoné à M. Paringaux pour le prévenir de la visite des gendarmes et des douaniers. Lui aussi avait été interrogé. Il m'a simplement dit :

« on ne peut pas enlever la marchandise pour le moment, il faut attendre un peu, ça bouge trop... » Je suis retourné voir Maurice à Anguilcourt pour lui demander de me garder les fûts un peu plus longtemps. Il a fait la grimace, mais il m'a répondu : « Je t'ai dit oui au début. Alors ils peuvent rester... »

Après, plus rien. Janvier et février, le calme plat. Enfin, début mars. Je reçois un appel téléphonique d'une journaliste de Sciences et Vie, Mme Jacqueline Denis-L'Empereur. Elle me dit : « Je vais sortir un article qui va faire pas mal de bruit, on recherche les 41 fûts de Severo. Et c'est ainsi, par elle, que j'ai appris que les fûts d'hydrocarbures chlorés renfermaient en réalité de la Dioxine. Elle m'a fait tout un cours sur la toxicité, et les dangers de ce poison. Je lui ai répondu que j'étais désolé mais que j'ignorais où ils se trouvaient. Peu après cet appel, le numéro de Sciences et Vie est sorti. Et le scandale de la

Dioxine de Severo a pris toute son ampleur. La P.J. débarque à nouveau chez moi. Perquisition chez M. Paringaux, son arrestation par la P.J. d'Amiens et son incarcération le 29 mars à la prison de St-Quentin. J'ai dû résister aux nombreux interrogatoires des enquêteurs et du juge, au rythme d'un toutes les trois semaines environ. Jusqu'au dénouement, les fûts retrouvés le 19 mai 83.

— Revenons à la période qui précède l'arrestation de M. Paringaux. Avez-vous l'impression qu'il cherchait une solution pour se débarrasser des fûts depuis la première enquête de douanes début décembre ?

— M. Paringaux m'a seulement dit : « Attendons que l'affaire se calme, pour livrer les fûts à un centre de destruction dans des conditions légales ».

— Dans quel centre ?

— Je pensais qu'il pouvait s'agir de la Société Trodi, à St-Vulbas dans l'Ain ou d'un Centre d'Incineration en Allemagne de l'Est. Je travaille avec M. Paringaux depuis trois ans et je l'ai approché pour diverses raisons. Je peux vous affirmer que les fûts étaient destinés à être incinérés et non pas à être enfouis ou jetés à la mer comme il a été dit. L'entrepôt de St-Quentin n'était qu'un lieu de transit pour brouiller les pistes.

M. Paringaux m'avait demandé ma parole, de ne jamais révéler le hangar secret d'Anguilcourt, quoi qu'il arrive. Personne n'aurait pu m'acheter. Et c'est ce que j'ai déclaré au juge après que la cachette ait été trouvée. Je m'étais documenté sur les conditions de sécurité. Je savais que ces fûts étaient traités anti-corrosion et anti-radiation, chacun contenant un second fût, isolé par de l'argile et du polyuréthane expansé dans lequel se trouvait un sachet contenant de la Dioxine diluée à 70 %. Ils pouvaient rester stockés assez longtemps sans aucun risque. C'est pourquoi M. Paringaux n'était pas inquiet.

— D'après certaines rumeurs, vous avez touché un beau paquet d'argent pour garder le secret.

— Je n'ai pas touché un centime, la famille Droy non plus. L'amitié, ça existe, un service, ça se rend.

La grosse voiture américaine aperçue par des habitants d'Anguilcourt, c'est ma CX diesel achetée 43 000 F et payable à crédit en 30 mois. On a dit que je m'étais endetté pour acheter mon pavillon. En réalité, je suis locataire depuis le 10 juillet 1982. Ça me coûte 1 640 F par mois de loyer, mais l'allocation logement.

Quand j'ai appris qu'on avait retrouvé les fûts ce fameux jeudi 19 mai à Anguilcourt, j'étais chez une de mes sœurs et j'écoutais la radio. Je suis rentré chez moi. Il était 17 h. Les policiers m'attendaient. Ils m'ont emmené chez le juge et après une heure de garde à vue, à 21 h, j'étais libre. J'ai dit au juge que j'avais le respect de la parole donnée et que si M. Paringaux me le demandait, je recommencerais. Je n'ai pas gagné de gros sous dans cette affaire. Ça ne m'a rapporté que 6 mois et demi d'enfer !

ca, on était relax puisque la camionnette rouge affichait le sigle Europcar et puis, on n'avait pas le choix !

A 9 h 30, on était déjà tous les deux dans le hangar de la Spéidéc, occupés à détacher les fûts des palettes en bois qui avaient servi à les transporter et à charger les six premiers sur la camionnette. Puis, direction La Fère-Anguilcourt à environ 28 km de là. En vérité, à chaque aller et à chaque retour, j'ai pris un itinéraire différent pour éviter de me faire voir 14 fois sur la même route.

— Comment se sont passés les déchargements à Anguilcourt et vos 7 voyages dans le J9 rouge d'Europcar ?

— C'est moi qui conduisais évidemment, puisque je connais la région comme ma poche. Pour les 7 voyages, nous avons fait en tout 306 km. C'est d'ailleurs ce chiffre qui a permis au Srp, quand il a retrouvé la fiche de location vers le 10 mai 83, de déduire que les fûts pourraient se trouver à 25 ou 30 km de St-Quentin. Bref, nous sommes donc le 8 novembre 1982. Dix minutes pour charger, vingt minutes pour faire la route, cinq minutes pour décharger. A 10 h, on était déjà de retour après notre premier voyage. Ce jour-là, il pleuvait et la cour de l'ancienne boucherie était boueuse. Pour les premiers voyages, on reculait en marche arrière jusqu'au hangar mais à la fin les ornières s'étaient creusées et on dut décharger dans la cour. Pour éviter de salir les fûts de tôle marron, on les a roulés sur des plaques de canon. Ce matin-là, à Anguilcourt, c'est M. André Droy, l'ancien boucher, qui nous a accueillis en nous serrant la main. Maurice, qui était dans les champs, est venu nous voir en fin de matinée. On travaillait le plus discrètement possible, en fermant la grille à chaque déchargement. Il nous a fallu toute la journée pour transporter les 41 fûts et les installer sous le hangar d'Anguilcourt. Le sol était en terre dure et les fûts en tôle de 1,5 mm traités anti-radiation, ne pouvaient pas rouiller mais on les a recouverts de feuilles en canon et de tôle ondulée. Ensuite, on a fermé l'entrée du hangar avec des tôles posées verticalement et bloquées par des piquets de bois enfoncés dans le sol. De l'extérieur, on ne pouvait voir

rien. On a cloué de tôles. Ça nous a pris

17 heures, à 17 h tout était terminé.

— Qui a pu vous voir dans le village ?

— Il pleuvait, les gens du village travaillaient. On a juste croisé quelques passés qui sortaient de l'école. A la fin, on n'a même pas vu M. Droy qui devait être occupé ailleurs. On a simplement fermé la grille derrière nous et on est parti. On a ramené la fourgonnette chez Europcar et M. Paringaux m'a quitté à la gare où il a repris son train pour Marseille, le soir-même.

Une fois ou deux par mois, je passais voir Maurice à Anguilcourt et je lui disais : « Ça va les fûts ? Ça ne bouge pas ? T'es pas embêté ? » Il répondait : « Non, les fûts, ça va ».

Pourtant, un jour, il a fini par me demander quand j'envisageais de le débarrasser. Le temps passait — son tracteur couchait dehors et il aurait bien aimé remettre son outillage à l'abri. Au départ, M. Paringaux m'avait dit que cette planque de dépannage, devait durer 2 ou 3 semaines au plus, juste le temps de brouiller les pistes. Ça nous amenait au début décembre. C'est à cette époque, le 7 décembre 1982, à



Bernard Paringaux était tenu au silence par ses clients.

19 h, que j'ai eu la visite d'un gendarme et de quatre douaniers de Laon qui m'ont interrogé en me disant : « On cherche des fûts. Attention ! Si vous ne dites pas où ils sont, vous allez vous retrouver en calèche ». Je leur ai répondu que j'avais bien réceptionné les 41 fûts, et je leur ai servi mon petit roman. M. Paringaux m'avait envoyé pendant trois jours sur un chantier Edf à Douai « pour m'éloigner » et à mon retour, les fûts avaient disparus. Ils ont avalé ça. Personne n'a rien vérifié alors qu'en réalité, j'étais resté ici, chez moi, à Terrier ».

Jean-Michel s'enfonça dans son fauteuil à fleurs et rigola franchement. « Tout le monde a marché. Le Srp, le juge, la douane et vous aussi, les journalistes ». Cette nuit-là, les fûts m'ont relâché à 3 h du matin en me disant :

« On espère que vous avez dit la vérité ». J'ai téléphoné à M. Paringaux pour le prévenir de la visite des gendarmes et des douaniers. Lui aussi avait été interrogé. Il m'a simplement dit : « on ne peut pas enlever la marchandise pour le moment, il faut attendre un peu, ça bouge trop... ». Je suis retourné voir Maurice à Anguilcourt pour lui demander de me garder les fûts un peu plus longtemps. Il a fait la gomme, mais il m'a répondu : « Je t'ai dit oui au début. Alors ils peuvent rester... ». Après, plus rien. Janvier et février, le calme plat.

Enfin, début mars. Je reçois un appel téléphonique d'une journaliste de Sciences et Vie, Mme Jacqueline Denis-l'Empereur. Elle me dit : « Je vais sortir un article qui va faire pas mal de bruit, on recherche les 41 fûts de Seveso. Et c'est ainsi, par elle, que j'ai appris que les fûts d'hydrocarbures chlorés renfermaient en réalité de la Dioxine. Elle m'a fait tout un cours sur la toxicité, et les dangers de ce poison. Je lui ai répondu que j'étais désolé mais que j'ignorais où ils se trouvaient. Peu après cet appel, le numéro de Sciences et Vie est sorti. Et le scandale de la

Dioxine de Seveso a pris toute son ampleur. La P.J. débarque à nouveau chez moi. Perquisition chez M. Paringaux, son arrestation par la P.J. d'Amiens et son incarcération le 29 mars à la prison de St-Quentin. J'ai dû résister aux nombreux interrogatoires des enquêteurs et du juge, au rythme d'un toutes les trois semaines environ. Jusqu'au dénouement, les fûts retrouvés le 19 mai 83 ».

— Revenons à la période qui précède l'arrestation de M. Paringaux. Avez-vous l'impression qu'il cherchait une solution pour se débarrasser des fûts depuis la première enquête de douanes début décembre ?

— M. Paringaux m'a seulement dit : « Attendons que l'affaire se calme, pour livrer les fûts à un centre de destruction dans des conditions légales ».

— Dans quel centre ?

— Je pensais qu'il pouvait s'agir de la Société Trepil, à St-Vulbas dans l'Aisne ou d'un Centre d'incinération en Allemagne ou l'Est. Je travaillais avec M. Paringaux depuis trois ans et je l'ai apprécié pour diverses raisons. Je peux vous affirmer que les fûts étaient destinés à être incinérés et non pas à être enfouis ou jetés à la mer comme il a été dit. L'entrepôt de St-Quentin n'était qu'un lieu de transit pour brouiller les pistes. M. Paringaux m'avait demandé ma parole, de ne jamais révéler le hangar secret d'Anguilcourt, quoi qu'il arrive. Personne n'aurait pu m'acheter. Et c'est ce que j'ai déclaré au juge après que la cachette ait été trouvée. Je m'étais documenté sur les conditions de sécurité. Je savais que des fûts étaient traités anti-corrosion et anti-radiation, chacun contenant un second fût, isolé par de l'argile et du polyuréthane expansé dans lequel se trouvait un sachet contenant de la Dioxine diluée à 70 %. Ils pouvaient rester stockés assez longtemps sans aucun risque. C'est pourquoi M. Paringaux n'était pas inquiet.

— D'après certaines rumeurs, vous avez touché un beau paquet d'argent pour garder le secret.

— Je n'ai pas touché un centime, la famille Droy non plus. L'amitié, ça existe, un service, ça se rend. La grosse voiture américaine aperçue par des habitants d'Anguilcourt, c'est ma Cx diesel achetée 43 000 F et payable à crédit en 30 mois. On a dû que je m'étais enqueté pour acheter mon pavillon. En réalité, je suis locataire depuis le 10 juillet 1982. Ça me coûte 1 640 F par mois de loyer, moins l'allocation logement.

Quand j'ai appris qu'on avait retrouvé les fûts ce fameux jeudi 19 mai à Anguilcourt, j'étais chez une de mes sœurs et j'écoutais la radio. Je suis rentré chez moi. Il était 17 h. Les policiers m'attendaient. Ils m'ont emmené chez le juge et après une heure de garde à vue, à 21 h, j'étais libre. J'ai dit au juge que j'avais le respect de la parole donnée et que si M. Paringaux me le demandait, je recommencerais. Je n'ai pas gagné de gros sous dans cette affaire. Ça ne m'a rapporté que 8 mois et demi d'ennuis !

5° La poursuite du questionnement à Saint-Quentin

a) Les révélations de Mannesmann et la thèse officielle

Le Courrier Picard

Une dépêche de dernière minute nous apprend que la « Mannesmann », société allemande, chargée de l'évacuation de la dioxine a versé de l'argent à des personnes appartenant à l'entourage de M. Paringaux, pour savoir où étaient les fûts.

Si cette dépêche se vérifie, toute l'argumentation de la justice française et de Mme Bouchardeau s'effondre, celle-ci affirmant que Paringaux avait avoué de lui-même...

Ce n'est pas le patron de la Spédilec qui a touché l'argent, ni

ses avocats, précise les dirigeants de « Mannesmann ». M. Quignon, l'employé, avouait hier, ici-même, que ce n'était pas lui non plus... Reste à préciser maintenant depuis quand le gouvernement français a caché la vérité aux habitants d'Anquillcourt et à la France entière.

b) La libération de B. Paringaux : une décision venue d'en-haut

Le Courrier Picard

— Suite à la troisième demande de mise en liberté, le magistrat aurait très bien pu refuser et renvoyer ainsi le dossier empoisonné devant la chambre d'accusation de la cour d'appel.

Honnêteté intellectuelle de sa part : il a rendu une ordonnance de mise en liberté provisoire, envoyant du même coup la balle au parquet de Saint-Quentin.

— Qui l'a gardée : « Le parquet ne fait pas appel et M. Paringaux va être libéré », déclarait, à 16 h 36, M. Alain Le Gouic, procureur de la République, qui s'était accordé le délai légal de

9 heures avant de décider.

envoyait la balle à la cour d'appel.

Pourquoi ce délai? Peut-être pour « sonder » les possibles réactions de l'opinion publique, dont une voix s'élevait hier après-midi devant la porte de la prison saint-quentinoise : « C'est scandaleux, ils ne prennent même pas le temps de juger nos enfants. Eux, qui n'ont pas fait grand chose, restent en prison, alors que lui (Paringaux), qui a failli tuer des milliers de gens, va sortir comme une vedette ».

La Voix du Nord

— C'est par un « communiqué » particulièrement laconique que M. Alain Le Gouic, procureur de la République à Saint-Quentin, avait précisé vers 16 h 30 que le Parquet ne ferait pas appel de la décision du juge d'instruction.

Le représentant du ministère public s'est refusé à tout commentaire. Il venait semble-t-il de s'entretenir téléphonique-

ment avec le ministère de la Justice puis le Parquet général de la cour d'appel d'Amiens.

Il semble donc bien que la décision de libérer M. Bernard Paringaux — c'est-à-dire de ne pas aller à l'encontre de la décision favorable à l'inculpé de M. Régis Vanhasbrouck — soit venue « d'en haut ». Ce qui n'est pas surprenant au vu de l'importance européenne de cette affaire des quarante et un fûts de déchets de Seveso : l'opinion publique a particulièrement été sensible à ce dossier d'autant qu'il a donné lieu à un « suspens » insupportable et que l'on a touché du doigt, à travers lui, la gravité du problème de l'élimination des déchets industriels.

c) Le mystère Quignon

Le Courrier Picard

pas suffisantes pour que ce dernier soit inculqué de complicité.

Le sous-traitant de la SPELIDEC pourrait se retrouver avec une inculpation de faux témoignage mais il y a là un problème juridique, indiquait, mardi, M. Vanhasbrouck, le juge d'instruction, qui ne peut inculper Jean-Michel Quignon dans ce sens que si le procureur de la République prend un réquisitoire supplétif.

Cette mesure n'est pas, pour le moment, envisagée par M. Le Gouic, qui déclarait avant-hier : « Rien ne presse », sous-entendu, puisqu'on a retrouvé les fûts...

Les charges retenues contre Jean-Michel Quignon ne semblent

d) Zones d'ombres

La Voix du Nord

Des zones d'ombre persistent dans le dossier de M. Régis Vanhasbrouck : on ne sait toujours rien de la mystérieuse visite à M. Quignon par deux émissaires non identifiés, visite que personne à Saint-Quentin n'a démentie ; on ne sait toujours pas non plus pourquoi le journal « Die Welt » a eu la primeur de la découverte des fûts ; et on ignore encore en quoi consistait la so-

lution négociée et démentie par les autorités dont cependant l'avocat marseillais avait fait grand cas. A-t-elle en définitive vraiment échoué ? Pourquoi et à cause de qui ?

Le Courrier Picard

La découverte des fûts à Anguilcourt-le-Grand, le 19 mai, dans un hangar branlant, ne cadre pas avec le personnage campé par l'avocat marseillais, M^e Olivier Maurin.

« Fidèle à la parole donnée », à l'attitude « toujours très honnête », M. Paringaux était sur le point de s'en tirer avec les honneurs, au tout au moins, sans déshonneur, quand le petit grain de sable (une fuite ?) s'est glissé dans les rouages.

« Cette « solution négociée » était en place en 21 jours, affirme M^e Maurin », qui avait lancé cette possibilité le 26 avril.

Les deux jours d'attente pour sa mise en place ont été de trop.

e) Accusations et insinuations

Le Courrier Picard

J'ai mangé du cresson sur le bord du Sart, ce ruisseau qui donne son nom à Anguilcourt. Je n'en suis pas mort. La dioxine ne tuera personne à Anguilcourt, mais le syndrome de la mort déclenché le 10 juillet 1976 à Seveso a mis du jaune dans la tête de chacun de ses habitants, jaune calza, jaune dioxine, jaune « coca ».

Depuis vendredi dernier, M. Lequeux, maire du village, a écrit à Mme Huguette Bouchardeau, lui demandant de confirmer par lettre les affirmations de son « envoyé spécial », le soir de la découverte des fûts. Celui-ci prétendait que le village ne courait aucun risque. M. Lequeux attend toujours. Il ne veut pas faire un lavage de cerveau, M. Lequeux, mais il veut « un papier signé », comme on dit dans nos campagnes. Du temps de Giscard, les ministres affirmant que l'eau était redevenue claire après une pollution marine commençaient par aller s'y baigner. On ne demande pas à Mme Bouchardeau de venir se rouler dans la boue de la cour de M. Dray, non, mais juste un peu de tact, une attention.

Ce qui irrite en effet dans cette histoire, c'est que le « viol » d'Anguilcourt restera impuni. Mme Bouchardeau et ses adjoints ne méritent aucune circonstance atténuante pour ce crime, même pas l'excuse de « n'être pas au courant », « Comme nous n'avons pas l'habitude d'appliquer la torture, l'investigation était presque impossible, répétait-elle hier encore, devant l'Assemblée nationale. C'est pourquoi nous avons détenu M. Paringaux qui a fini par donner l'information qu'il détenait ».

Le procureur et ses planches à voile

Cette simple révélation justifiait-elle une mise en liberté du meunier de l'histoire. On peut en douter. Par contre, ce qui est sûr c'est qu'il aurait fallu trouver un chef d'inculpation solide pour le garder en prison. La chancellerie n'a pas sauté le pas. Ce n'est pas un raisonnement de café du commerce que de tenter ainsi une verticale fulgurante entre le petit procureur de Saint-Quentin qui vient au tra-

vail avec sa planche à voile sur sa voiture, tracer une ligne jusqu'au ministère de la Justice via le bureau de M. Doringling Carter à Amiens.

Depuis une semaine nous avons sondé sans cesse les trois niveaux de la comète « dioxine », coup de presse, stratégie policière, magouille politique. Vous en avez mangé de la dioxine à la sauce John Le Carré, Hitchcock et San Antonio.

Mais la plus nulle, la plus molle fut sans conteste la stratégie du ministre de l'Environnement : nulle pour trouver la dioxine, elle sera aussi nulle pour la dissimuler.

Que Mme Bouchardeau n'ait pas été au courant de la cache d'Anguilcourt comme le déclarait « Die Welt » importe peu finalement. Ce qui est grave pour un personnage politique c'est qu'à aucun moment elle nous ait persuadés du contraire. Son conseiller technique tremblait, chacun l'a vu lundi dernier pour la conférence de presse suscitée à la hâte, le journaliste de « Libération » sera même relancé personnellement jus-

qu'au plus profond de sa sieste pour y assister. Nos compères italiens de la « Repubblica » comme nous d'ailleurs, parlerons de « conférence bidon », ne traitant finalement que du pelage d'une chatte qu'une consœur promenait avec elle... Pourquoi de tels coupe-feu avant la libération de M. Paringaux qui, on le savait, ne parlerait pas.

Et Jean-Michel Quignon, le second couteau qui se permet de menacer (vous lisez son interview ~~exclusive dans notre édition d'hier~~), drôle non : « Si je suis inculpé, revenez me voir, j'aurais d'autres trucs à vous dire ». Hier matin les policiers passeront chez lui, mais ne l'inquiéteront pas.

Ils l'auraient plutôt rassuré... Décidément ce monde est tout jaune et ne sait plus qui a retrouvé qui dans cette histoire. Demain les fûts partiront au lavomatique et vous verrez que M. Paringaux en sortira propre lui aussi, plus propre en tout cas que Mme Bouchardeau.

6° Retour sur l'enquête de Jacqueline Denis-Lempereura) L'enquête jusqu'au 25 mars : travail et indiscretions précieuses

Les Nouvelles Littéraires

ges répétés, et même coups de fusils...

Mais tout à commencé très banalement. Jacqueline Denis-Lempereur, JDL, lit une dépêche de l'AFP : « Les 41 fûts renfermant les déchets toxiques de l'usine d'Icmesa à Meda, près de Seveso, ont quitté l'Italie pour une destination qui ne sera pas révélée ». La nouvelle finit, en brieve, au bas d'une page, intérieure du Monde. JDL se souvient : « Personne n'y a fait attention. Je l'ai notée... ». JDL a une bonne idée : entreprendre une grande enquête sur le milieu des déchets industriels. Ultime quand on veut s'attaquer au mystère des 41 fûts toxiques de Seveso ! JDL, convaincue qu'il s'agit « d'un des problèmes-clés de notre époque », suit les collègues spécialisés dans le déchet en tous genres : les Granula. Ce qu'on fait des anciennes carrières. Le colloque Pollutec à la Défense.

Passionnant n'est-ce pas ? « Ce sont mes méthodes de travail, dit JDL, j'ai la chance de pouvoir, à Sciences et Vie, suivre cette affaire pendant cinq mois, dans trois à

temps plein. » JDL se fait remonter, en décembre, de la cave de Sciences et Vie, toute la documentation concernant l'accident de Seveso. Accablant ! Elle fait tout sur ce véritable séisme écologique.

JDL qui rejette tout à tort la confirmation que l'affaire est très grave. En janvier, elle apprend que l'association écologiste Greenpeace s'intéresse également de près aux déchets toxiques de Seveso. Elle rencontre sa présidente, Nana Karas, qui, opposée à toute pollution des mers, siège, en sabbat, à la Convention de Londres, chargée de réglementer et de contrôler les immersions de déchets - y compris ceux radioactifs - dans l'Atlantique. Les deux femmes sont liées pour le moment. Obstacles et banalités. Nana Karas a immédiatement téléphoné à Michel Crepeau quand l'Italie - qui n'a pas adhéré à la Convention - évoque la possibilité

d'immerger les déchets de Seveso. S'en suit une belle confusion, et une question : mais alors, l'Italie qui ne s'est pas gênée pour jeter à la mer les boîtes de la Nimitz (voir ci-

qui a déjà, à plusieurs reprises, fait la même proposition à la Convention, voulait-elle immerger les déchets toxiques de l'usine d'Icmesa qui avaient quitté l'Italie ?

Dans une enquête comme celle menée par JDL on passe souvent des heures à simplement essayer de comprendre. Sans avancer d'un pouce. En fait, il y avait d'un côté les 41 fûts contenant 300 grammes de dioxine et d'un autre la dioxine restée accrochée aux réservoirs de Seveso. Ne pas confondre ! Greenpeace fait le point.

Avec cela, JDL n'est pas plus avancée. Et après ? Nana Karas, de Greenpeace, qui ne cesse de harceler le ministère de

Une dépêche

Il s'agit d'une chevauchée fantaisique dans le milieu nautabond des déchets industriels. Rien n'a manqué dans cette ténébreuse affaire - comme on va le voir - pour lier le trame d'un polar de la troisième génération. Avec multinationale agissants dans l'ombre, sur fond de catastrophe écologique, et même de crise gouvernementale ! Silence obstiné, mensou-

l'environnement, fini par recueillir, par une indiscrétion, le nom de la ville de Saint-Quentin. Depuis le 14 octobre 1982, la déclaration du Conseil régional de Lorraine et la fameuse dépêche de l'AFP, les Douanes et les services des Mines qui enquêtent à la demande de Michel Clepeau, ont fini par localiser les fameux fûts dans le nord de la France.

Contradiction

Jacqueline Denis-Lempereur et Natica Kanas vont enquêter à Saint-Quentin. Avec inscrit sur un petit carnet, le nom d'une zone industrielle, la Zac la vallée. Le camion se serait arrêté sur une zone internationale. Sur place, elles découvrent seulement un petit bureau de douane. « En l'absence du receveur, raconte JDL, j'ai parlé plus d'une heure avec un employé peu coopératif, affirmant que je cherchais des déchets industriels venant d'Italie, mais en me gardant bien de prononcer le nom de Seveso. De toute façon, s'il y avait eu des fûts venant d'Italie, en septembre, me dit-il, on se le rappellerait, il y en a si peu. » Les deux femmes sont pressées à partir, quand le receveur arrive. « Tous satisfaits, dit-il, s'il y avait eu des fûts d'Italie en septembre, on n'aurait jamais pu s'en rendre compte, il y en a tellement. » Tiens, se dit JDL, bizarre, cette contradiction. Elle insiste. Le receveur sort d'un cahier d'écolier une coupure de presse concernant Seveso, balbutie. « Non, je ne m'intéresse pas à l'environnement, c'est un hasard, je collectionne les coupures de journaux que je colle dans un cahier. » JDL. On peut le voir ? Le receveur : « Non, si est chez un collègue de Paris. » Bizarre ! Jacqueline Denis-Lempereur sait qu'elle tient la bonne piste. La clé est au côté des douanes. Elle multiplie les appels téléphoniques : Nice, Vitrimille, Lille, Amiens, Saint-Quentin... Rien. Jusqu'au jour où elle rencontre, comme les journalistes du *Hesbignion Post*

dans leurs investigations du Watergate, sa « *Géomé profonde* » l'homme qui va lui révéler le numéro d'immatriculation du camion transportant les fûts de dioxine - 537 NT 01 - qui figure sur le document douanier le 12 comme un des dans le jargon administratif, remis au poste de Saint-Quentin le 10 septembre 1982.

De découvrir que Bernard Paringaux loue un entrepôt à Saint-Quentin. Mieux encore, que les fûts y ont été déposés. Fournisseur JDL découvre que la Société loue l'entrepôt Naphlang à Saint-Quentin 106, rue de la Fête. Il est fait la connaissance de Jean-Louis Guignon qui travaille quelques heures par semaine pour Bernard Paringaux. Il vole pour lui les condensateurs EDF. Envoie un effort, et le puzzle va être (presque) complet. Le chauffeur Bernard Pelisson a bien reconnu que les fûts ont été déchargés. Les ouvriers de chez Naphlang ont confirmé. Manque encore la preuve. Si les fûts ont été déposés en France, le carapason a dû être dédouané. Obligatoirement. C'est la règle. Par un transitaire agréé par les Douanes. A Saint-Quentin, il n'y en a que trois : Citram, Henry et Gondrand Freres. Le troisième est le bon.

Les pistes se brouillent

« A partir de ce moment-là, raconte Jacqueline Denis-Lempereur, les pistes se brouillent complètement. Les fûts ne sont plus là, mais impossible de savoir ce qu'ils sont devenus. » Elle décide de partir son article. Un joli cadeau empoussiéré pour Huguelle Bouchardeau, le nouveau secrétaire d'Etat à l'Environnement et à la Qualité de la vie, qui trouve sur son bureau le 25 mars - premier jour de sa nomination - le numéro d'avril de *Science et Vie*. « Le semaine qui a précédé la parution, reconnaît Jacqueline Denis-Lempereur, j'étais assez anxieuse. Je savais que je n'avais rien dans le sac, mais je ne savais pas comment cette enquête serait perçue. »

Ce numéro d'immatriculation est un véritable sasame. Jacqueline Denis-Lempereur qui sait qu'Hoffmann-La Roche a confié à Mannesmann Italiana le soin d'évacuer les déchets toxiques de Seveso, est convaincue que le camion la mènera jusqu'au sous-traitant dans Mannesman Italiana. Triste de dire le nom. Après bien des recherches, JDL finit par découvrir que le semi-remorque 537 NT 01 appartient à la société Trajora. La piste est bonne... mais réserve encore des surprises. Trajora n'est qu'un sous-traitant. L'homme qui a conduit le camion, Marc Pelisson, en fait, ne savait rien du contenu de sa carapason. Trajora, entreprise familiale était commanditée par la SNTM à Saint-Quentin-Halavier dans l'Est. Elle même commanditée par la Spedico. C'est là que ses contacts avec le milieu des déchets industriels servent à JDL. La Spedico, elle connaît, ainsi que son xéfant Bernard Paringaux, établi à Marquette. Un solitaire, à qui un téléphone suffit pour travailler. Reste à trouver la nouvelle piste du puzzle.

b) Après le 25 Mars

Les Nouvelles Littéraires

C'est le Briançonnais de combat à Metz : gneur ou se tient une réunion extraordinaire. Le PDG de Hoffmann-La Roche revient pieusement des Etats Unis pour faire le point l'après-midi même de ce vendredi 25 mars. Trois les

Rouletabille de la presse française et étrangère se lancent à la poursuite des fûts de Seveso.

Antenne 2 filme l'entrepôt Naphlang à Saint-Quentin, où les journalistes de la seconde chaîne croient avoir trouvé les fameux fûts mais rouillés et en mauvais état...

Bernard Paringaux, entendu par les douanes et la direction départementale de l'industrie, est interrogé par le jeune juge Régis Vanhassbrouck (28 ans) qui l'inculpe et l'incarcère à la prison de Saint-Quentin le 30 mars. Bernard Paringaux sait, mais ne veut pas parler... Mais où sont passés les fûts ? Le télex d'Hoffmann-La Roche, interrogé par la France, est une vraie devinette : « *Les déchets*

ne sont ni en Suisse, ni en Italie, ni en mer. » Merci pour la précision ! Huguelle Bouchardeau, tout aussi allusive, affirme : « *Les déchets sont dans un pays voisins.* » Elle court, elle court, la dioxine, elle est passée par ici, elle repassera par là...

D'Allemagne en France, de Londres à Anvers, la rumeur fait voyager la dioxine.

Un boycottage

Exaspérés par le silence de Hoffmann-La Roche, par le mutisme de Mannesmann, ainsi que par l'obstination de Bernard Paringaux à se taire, l'Union fédérale des consommateurs, les Amis de la Terre et Greenpeace lancent un

boycottage des produits d'Hoffmann-La Roche, repris par le BEUC, bureau européen des consommateurs. Le samedi 16 avril, sur le plateau de « Droit de réponse », Katia Kanas, de Greenpeace, tente de passer les menottes au sénateur Luigi Noe qu'elle estime responsable des déchets toxiques de Séveso. Mais le sénateur a de trop gros poignets pour de trop petites menottes... Plus grave, trois jours après, 140 bâtons d'explosifs sont déposés au siège de la société Hoffmann-La Roche.

Partie en vacances de Pâques à Figeac, Jacqueline Denis-Lempereur est rejointe par des journalistes de Radio-France de Toulouse. Son dossier ne la quitte pas. Elle le trimballe partout. Plus de 15 kg. « Plus lourd que mon fils Erwan (2 ans) », dit-elle en souriant. Et dans les salons de ce grand hôtel parisien, où elle répond aux questions des *Nouvelles Littéraires*, Jacqueline Denis-Lempereur ne quitte pas des yeux son impressionnant colis. Et même quand elle part téléphoner, elle l'emmène avec elle...

C'est encore cette jeune femme qui, dans *Sud-Ouest*, révèle la piste de la décharge de Roumazières, parce qu'elle savait - vous vous souvenez de son enquête sur les déchets industriels -, que Bernard Paringaux détenait 50 % des actions de la décharge. Alors pourquoi ne pas stocker les fûts ici ? *La Charente libre* fouille la piste. Conséquence : l'effet dioxine joue

à plein. Les riverains pétitionnent et réclament la fermeture de la décharge où l'on n'a pas trouvé de dioxine mais de l'arsenic. Rhône-Poulenc doit prouver que ses déchets ne sont pas dangereux. Et l'exploitant de la décharge de Roumazières, M. Rocher, se retrouve avec trois plaintes sur le dos. Jacqueline Denis-Lempereur, de retour de vacances, poursuit son enquête, à Saint-Etienne, dans un des établissements de M. Rocher. Manque de recevoir une balle tirée par un fusil. Le photographe qui l'accompagne a tous ses appareils cassés. Pas de tout repos d'enquêter dans le milieu des déchets industriels ! Aussi, lorsque l'état se resserre sur Saint-Quentin, lorsque Jacqueline Denis-Lempereur s'aperçoit que Jean-Michel Quignon ment, lorsqu'elle découvre qu'il est originaire d'un petit village à 20 km de Saint-Quentin, Anguilcourt, elle s'y rend, mais accompagnée de son mari. Elle y est dès mercredi soir.

Aux premières loges

Depuis que *Libération* a publié le 10 mai l'information selon laquelle Bernard Paringaux a loué à la mi-novembre une camionnette J9 à Europe-car, la boussole de tous les Rouletabille indiquait les environs de Saint-Quentin.

Jeudi soir, il fait déjà nuit lorsque Jacqueline Denis-Lempereur voit arriver le conseiller technique du ministre de l'Environnement,

M. Vasseron avec les représentants d'Hoffmann-La Roche. Installée dans le grenier de l'une des voisines du boucher de Anguilcourt, Mme Vieville, elle assiste à l'évacuation des fûts, qu'elle avait aperçus dans l'après-midi. Elle est aux premières loges. Comme d'habitude !

Pourtant elle n'est plus la seule à arriver avant tout le monde. La veille, *Die Welt* indiquait déjà où se trouvaient les fûts de Séveso. C'est bien que quelqu'un savait, en dehors de Bernard Paringaux qui - curieusement - décide de révéler la cachette le même jour, à l'heure du déjeuner. Etrange !

Et comme si cette affaire n'avait pas assez les allures d'un polar, le *Journal du Dimanche*, (vérité ou mystification ?) annonce la présence d'un détective allemand sur les traces de la dioxine. Une dioxine dont on a le plus grand mal à se débarrasser aujourd'hui, parce que joue à plein l'effet dioxine qui alimente les phantasmes. Jacqueline Denis-Lempereur s'avoue satisfaite parce que, dit-elle, « on va enfin prendre en compte les déchets industriels pour la première fois ». Huguette Bouchardeau va en effet proposer une réglementation européenne plus stricte à ses collègues du marché commun, le 16 juin. Et peut-être va-t-on réfléchir à deux fois avant de fabriquer des produits donnant des déchets trop toxiques.

Peut-être...

7° Mme Bouchardeau au Monde : il s'agit plus d'un problème psychologique que technique

Le Monde

« On me l'a reproché mais je le répète : la France exporte plus de déchets industriels qu'elle n'en importe. C'est vrai, on manque en Europe d'installations appropriées ; mais on en manque d'autant plus qu'il se crée une psychose autour de tels ou tels déchets.

- Justement : puisqu'une usine locale, lorsqu'il y a psychose, peut refuser des déchets, ne doit-on pas instaurer une installation nationale sous la responsabilité de l'Etat ?

- Y aurait-il aujourd'hui une entreprise nationalisée capable de traiter en France les fûts de Séveso - aussi nationalisée soit-elle - on aurait le même type de problèmes, c'est-à-dire que les ouvriers se mettraient en grève, la population alentours manifesterait. Il y a bien un problème qui ne se déplace pas, Séveso est devenu un problème psychologique - insaisissable -, complètement différent de tout ce que l'on peut imaginer. Il s'est créé une telle psychose autour de ces fûts que personne n'est venu.

- Et que se passera-t-il si une psychose de ce genre se crée en Italie à partir de la décharge de...

société west-allemande Mannesman filiale italienne avait été chargée de

quel produits dans une usine française ?

- On produit en France des déchets toxiques qui valent bien la dioxine ! Les industriels de la chimie le confirment : il y a très peu de possibilités en France pour le traitement de ces déchets. La France n'a pas comme l'Allemagne des mines offrant toutes garanties d'étanchéité. Les sociétés chimiques, aujourd'hui, ont des entrepôts pleins de déchets dont ils ne savent que faire.

- A mon avis, garder ses déchets sur place tant qu'on n'a pas trouvé de solution d'élimination me semble la sagesse. Mais, je répète que, pour Séveso, il s'agit plus d'un problème psychologique que technique.

8° Brice-Lalonde : outre le nucléaire, surveiller la chimie

Les Nouvelles Littéraires

« Nous nous sommes trop occupés du nucléaire au détriment des industries chimiques, reconnaît Brice Lalonde au lendemain du scandale des 41 fûts de Sévès. Pourtant l'industrie nucléaire nous avait prévenus : occupez-vous de nos voisins chimiques. Aujourd'hui, nous les prenons au mot. Nous allons requêter l'aide des responsables de la sécurité du nucléaire pour déterminer les normes de l'échouement des déchets. »

Malgré quelques alertes récentes, les méfaits de l'industrie chimique n'avaient pas jusqu'à présent polarisé les écologistes français. Ils s'indignent aujourd'hui en se promettant de s'occuper davantage à l'avenir des Hoffmann-La Roche et de leurs cousins. « Dans l'industrie

chimique, on a l'impression que les responsables agissent comme certains balayeurs qui mettent la poussière sous le tapis en disant qu'ils ont fini de faire le ménage. C'est la deuxième fois qu'une telle chose arrive à Hoffmann-La Roche. C'est trop pour une multinationale sérieuse. Nous leur avons demandé un entretien. En attendant, avec différents mouvements écologiques européens, nous plaçons le boycottage de leurs produits. »

Il existe pourtant des réglementations précises concernant les déchets toxiques mais elles ne sont pas appliquées : « L'administration française n'a pas changé ; c'est toujours Courelina, 700 fonctionnaires pour surveiller tous les déchets qui s'échouent en France, c'est noi-

cule. » Et que pense-t-il du rôle d'Huguette Bouchardau dans cette affaire ? « Je ne lui fais aucun reproche. Elle a le mérite de la spontanéité. Je m'étonne qu'elle ait accepté un ministère avec si peu de moyens. »

Brice Lalonde tient également à tirer un coup de chapeau à la presse qui a réagi vigoureusement à cette affaire et a ainsi alerté l'opinion publique : « Cette prise de conscience nous console. Nous devons à présent être vigilants et partager le travail de surveillance des produits toxiques. Avec le ministère de l'Environnement, les associations écologiques, les fonctionnaires compétents. Avec l'aide de tous les gens de bonne volonté. Voilà l'avenir. »

9° Cri du cœur à Roumazières : un petit village violé par les pollueurs

VSD

Je m'étais promis, à la suite de l'article de J.-C. Grenier paru dans le numéro 295, de vous faire part du sentiment de révolte qui, depuis quelques semaines, et suite aux révélations de Jacqueline Denis-Lempereur, secoue notre petite ville de Roumazières. La rage au cœur, l'écœurément au bord des lèvres, j'étais prêt à vous crier notre indignation à l'aide de documents lourds d'accusation à l'encontre de cette carrière de déchets industriels toxiques, née sous le couvert d'une absurde « légalité », puis exploitée en pleine « illégalité ».

Oui, j'étais prêt à brandir l'étude d'impact avant la demande d'exploitation d'une décharge », à la fin de laquelle un honorable géologue-expert de la faculté de Poitiers concluait : « Les déchets industriels toxiques ne peuvent être admis dans cette carrière :

• parce qu'elle n'est pas étanche et qu'au-dessous, à quelques mètres, il existe une nappe aquifère qui s'étend sous plusieurs cantons ;

• parce que, en aval de cette carrière, s'échappe un filet d'eau nommé le Son qui s'alliera plus loin avec la Sonnette, et qu'un peu plus loin encore la Sonsonnette se jette dans la rivière Charente. »

... Mais voici que ce matin, j'avais la mission de suivre dans la proche campagne une équipe de laborantins chargés d'effectuer des prélèvements d'eau pour de coûteuses analyses. Nous traversions des prairies où le bétail tournait tristement le dos au ruisseau qui fut d'argent, et maintenant nauséabond.

Alors, j'ai compris que jamais plus jamais, rien ne serait comme avant.

Que l'on fermerait bien sûr la maudite carrière toute proche au-dessus de nous, emprisonnant pour toujours ses déchets industriels aux noms d'apocalypse !

Que l'on châtierait, sans doute pour l'exemple, ces hyènes des déchets ; encore les hyènes l'ont-elles disparaitre proprement les restes abandonnés par des fauves plus nobles, ne laissant que les os blanchis !

J'ai compris trop tard que dans un temps indéterminé, demain peut-être, mais un jour inexorablement, ces sources qui furent toutes de vie, de pureté et de poésie, allaient se ternir doucement... que dans ce ruisseau, les quelques poissons déjà bien rares basculeraient le ventre et l'air, les yeux glauques.

J'ai compris qu'il était déjà trop tard, et que nos prélèvements d'infirmiers prenaient l'allure d'un cortège funèbre. Que plus jamais enfin le petit ruisseau souillé ne reviendrait la joie des fiançailles d'antan avec son amie Sonnette et que la rivière Charente s'alanquairait encore !

Alors, tandis que je m'en retournais, maudissant à jamais notre civilisation de pollueurs, la pluie tenace ruisselait sur mon visage, et je crois bien qu'il s'y mêlait quelques larmes...

Maurice Berthet
Roumazières

III - DEPECHEs D'AGENCES

1° Où déménager les fûts ?

ACP, Paris, 18 h. 18

A la veille de l'échéance de l'ultimatum posé par le gouvernement français à la firme Hoffmann La Roche pour fournir une solution quant à l'élimination des fûts de déchets de dioxine en provenance de Seveso, on se refusait jeudi des deux côtés à fournir la moindre indication sur l'avancement des négociations. Au secrétariat d'Etat à l'environnement on attendait pour vendredi la "copie" du groupe helvétique alors que ce dernier affirmait qu'il respecterait les délais sans cependant indiquer quel pays serait susceptible d'accueillir les fûts entreposés depuis vendredi dernier au camp militaire de Sissone (Ain).

D'autre part, dans une interview accordée au journal "Le Monde", MME Huguette Bouchardeau fait savoir qu'Hoffmann Laroche lui a fait connaître par lettre "sept ou huit lieux possibles de retraitement". Mais, explique le secrétaire d'Etat à l'environnement "Seveso est devenu un problème presque intraitable (...) il s'est créé une telle angoisse autour de ces fûts que personne n'en veut".

Evoquant d'une façon plus générale le problème de l'élimination des déchets industriels Mme Bouchardeau estime "qu'il y a peu de possibilités en France", et que l'on manque en Europe d'installations appropriées, poursuit elle.

Quant à l'élimination des fûts de dioxine il s'agit pour Mme Bouchardeau, "plus d'un problème psychologique que politique".

2° Affaire politique en Italie

ACP, Paris, 18 h. 18

Si l'on en croit la tournure que prend en Italie l'affaire des fûts, il s'agirait même et plutôt d'un problème politique. Des poursuites ont été engagées a-t-on appris, jeudi, contre l'ancien sénateur Luigi Noe, chargé du réaménagement de Seveso. L'enquête devrait déterminer dans quelle mesure il aurait accepté que Mannesmann évacue les fûts sans que cette société ait reçu des garanties sur leur destination finale. Une commission enquête a été chargée par ailleurs de se pencher sur le comportement du président du conseil de Lombardie, M. Giuseppe Guzzetti. Hoffmann Laroche a en effet toujours affirmé avoir été sommée, à la fin août 1982, par le gouvernement de Lombardie d'évacuer au plus tôt ces fameux fûts qui n'évoquaient que trop à la population la catastrophe de Seveso. C'est cette précipitation qui se trouve à l'origine de l'in vraisemblable aventure des 41 fûts marrons.

Le peu d'empressement que montrent aujourd'hui la plupart des pays à recevoir les fûts sur leur sol pour les éliminer laisse craindre que le même scandale se renouvelle à l'avenir. Si les déchets toxiques ne peuvent se traiter au grand jour dans des conditions normales de sécurité par crainte des réactions des populations M. Paringaux et ses semblables peuvent se frotter les mains. Il sera à nouveau fait appel à eux.

3° Hoffmann-La Roche demande au Land de Hesse d'accueillir les fûts

Riedstadt (RFA), 21 h. 37

LE GROUPE PHARMACEUTIQUE SUISSE HOFFMANN-LAROCHE A DEMANDE JEUDI AU GOUVERNEMENT REGIONAL DE HESSE L'AUTORISATION DE STOCKER LES 41 FÛTS CONTENANT DE LA DIOXINE DE SEVESO SUR LE DEPOT DE HERFA-NEURODE, SITUÉ SUR CE LAND DU CENTRE DE LA RFA.

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DE HESSE, M. KARL SCHNEIDER, SOCIAL-DEMOCRATE, A DÉCLARÉ À LA PRESSE À RIEDSTADT QUE LE GOUVERNEMENT REGIONAL EXAMINERAIT DE MANIÈRE APPROFONDIE DANS LES PROCHAINS JOURS LA DEMANDE DE HOFFMANN-LAROCHE. LA HESSE N'A PAS POUR POLITIQUE DE REMÉDIER AUX INSUFFISANCES D'AUTRES PAYS DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT, A-T-IL AJOUTÉ.

LES FÛTS, RETROUVÉS LA SEMAINE DERNIÈRE APRÈS ÊTRE RESTÉS CACHÉS PENDANT DES MOIS DANS LE NORD DE LA FRANCE, Y SONT TOUJOURS ENTREPOSÉS, ACTUELLEMENT DANS UN DEPOT MILITAIRE.

HERFA-NEURODE EST UNE ANCIENNE MINE DE SEL TRANSFORMÉE EN DEPOT AGRÉÉ DE PRODUITS CHIMIQUES. DEUX INSTALLATIONS OUEST-ALLEMANDES, DONT L'UNE ÉGALEMENT SITUÉE EN HESSE, ONT REFUSÉ CETTE SEMAINE D'INCINÉRER LES DÉCHETS DE SEVESO.

Vendredi 27 mai 1983

D Y N A M I Q U E

On atteint la date limite fixée par le secrétaire d'Etat à l'Environnement à Hoffmann-La Roche pour présenter une solution acceptable d'élimination des 41 fûts. Le Quotidien du Médecin marque le sérieux de l'ultimatum : "Si Hoffmann-La Roche ne propose pas aujourd'hui au gouvernement français une solution satisfaisante pour l'incinération des déchets de Seveso, les fûts lui seront renvoyés". Dans un encadré, le journal explique comment on peut détruire la dioxine. Le Nouvel Economiste revient sur le problème général des déchets en examinant la balance française du commerce extérieur en ce domaine. Le Matin rapporte que le responsable de l'Alliance écologique demande à deux ministres "de re verser les primes attribuées aux hauts fonctionnaires chargés de l'affaire de Seveso aux deux journalistes (de Science et Vie et de Die Welt) qui ont découvert le pot-aux-roses".

L'Express s'interroge sur des points non élucidés :

- Quelles raisons ont poussé Paringaux à rompre le silence ?
- Que sont devenus les fûts entre le 16 septembre, date où ils disparaissent de Saint-Quentin, et le 8 novembre, jour où Paringaux loue une camionnette, apparemment pour les transporter à Anguilcourt ?
- De bonne source, on affirme à Bonn qu'il y a eu action des services spéciaux allemands ; qui auraient fait pression sur Mannesmann, remonté la filière des fûts, délié des langues, averti leurs homologues français. Ces derniers n'ayant pas réagi, on aurait, en haut lieu, orchestré une fuite en direction de Die Welt. Le scénario est démenti par la France ; Die Welt aurait bénéficié d'une fuite organisée par Paringaux.
- Les bruits les plus fous courent sur cette "querelle d'Allemands jusqu'à imaginer que les Allemands eux-mêmes auraient pu renvoyer les fûts à Anguilcourt..."
- La bienveillance, dont bénéficie J. M. Quignon, "qui saurait quoi et à quel moment".

L'hebdomadaire souligne enfin quelques enseignements de l'affaire :

- les "énormes lacunes" de la réglementation,
- les difficultés de communication, les lenteurs entre les différentes administrations, "la Justice et l'Environnement par exemple",
- "le roman noir de la dioxine [qui] a révélé l'existence de ce monde parallèle des déchets qui sait profiter au mieux des faiblesses du système. Peut-être Seveso sera-t-il le détonateur nécessaire ?"

Les dépêches du jour annoncent qu'Hoffmann-La Roche a remis son rapport alors qu'un nouveau refus est enregistré du côté du Land de Hesse. Le secrétariat d'Etat à l'Environnement précise qu'il fait vérifier les informations transmises. Il semble que l'on s'achemine vers un épilogue suisse, Ciba-Geigy ayant proposé ses services, tandis que les oppositions se lèvent sur les autres pistes envisageables.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (1)

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES (4)

2. THEMES

- 1° Les 41 fûts : l'incinération ou le renvoi
- 2° Comment détruire la dioxine
- 3° Exportations-importations de déchets : la balance française
- 4° Les fonctionnaires de l'administration mis en cause
- 5° Questions et mystères : le thème des services spéciaux
- 6° Des leçons

III - DEPECHEES D'AGENCES

- 1° Réponse négative du Land de Hesse
- 2° Hoffmann-La Roche remet son rapport
- 3° Précisions du secrétariat d'Etat à l'Environnement sur les propositions d'incinération de Hoffmann-La Roche

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. Le Quotidien de Paris : Deux sociétés allemandes refusent d'incinérer.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. Le Quotidien du Médecin : C'est l'incinération ou le renvoi !
2. Le Nouvel Economiste : La balance des déchets.
3. Le Matin : Mannesmann a payé pour savoir où était la dioxine. Jean-Claude Delarue...
4. L'Express : Les poisons d'Anguilcourt.

2. THEMES

1° Les 41 fûts : l'incinération ou le renvoi

Le Quotidien de Paris
(voir page suivante)

Si Hoffmann-La Roche ne propose pas aujourd'hui au gouvernement français une solution satisfaisante pour l'incinération des déchets de Seveso, les fûts lui seront renvoyés.

La société suisse Hoffmann-La Roche devrait proposer ce vendredi au ministère de l'Environnement français un lieu d'incinération pour les fûts de déchets de dioxine provenant de l'usine de Seveso. Une demi-douzaine d'installations en Europe sont susceptibles *a priori* de répondre aux critères requis pour ce type d'opérations.

En France, seule l'usine Tredí, de Saint-Vulbas, dans l'Ain, pourrait être concernée. Si cette dernière était retenue, une procédure de consultation locale ainsi qu'une étude d'impact et l'accord du ministère de l'Environnement seraient nécessaires avant qu'une décision puisse être prise. De même, une solution à l'étranger requerrait l'accord des autorités compétentes.

Si aucune solution ne s'avérait satisfaisante « les déchets seraient de toute façon renvoyés hors du camp de Sissonne et rendus à leur



Les déchets de Seveso sont restés sept mois dans cette grange d'Anguilcourt : aujourd'hui il n'est plus question de les stocker en France.

propriétaire », indique-t-on au ministère de l'Environnement : « En aucun cas, il ne s'agit de faire de ce camp un lieu de stockage longue durée. » Faisant partie des entreprises « prospectées » par Hoffmann-La Roche, l'entreprise Tredí a indiqué, selon son directeur, M. Vigneron, qu'elle répondait aux critères techniques concernant la température de combustion des déchets, la température de post-combustion des

gaz et le lavage des gaz de combustion (voir encadré).

En revanche, la dimension du four ne permettrait pas l'introduction des fûts entiers dans la chambre de combustion, solution pourtant souhaitée par la firme Hoffmann-La Roche. Il faudrait donc au préalable déconditionner les déchets dans une pièce spéciale à décontaminer ensuite, en respectant un certain nombre de précautions. Le surcoût qui en résulte est d'autant plus vexant pour Hoffmann-La Roche que le conditionnement qu'ils avaient effectué en vue d'un stockage en décharge avait, aux dires des spécialistes, déjà été entouré de grand soin.

Mais la société Hoffmann-La Roche aura-t-elle le choix ? Ne devrait-elle pas s'estimer heureuse au contraire de satisfaire aux conditions imposées par la rare entreprise qui, faisant fi du « syndrome Seveso », accepterait son fardeau ?

Les refus pleuvent d'Allemagne de l'Ouest. Quant à Saint-Vulbas, si les industriels sont prêts, ce n'est pas le cas des élus, ni de la population locale.

I. T.

2° Comment détruire la dioxine ?

Le Quotidien du Médecin

Pour incinérer des produits chimiques toxiques, même s'il n'a jamais été question de dioxine jusqu'à présent pour elle, l'usine Tredl, de Saint-Vulbas, dans l'Ain, possède un tour rotatif qui peut monter à plus de 1 000 °C, dans lequel les déchets séjournent 30 minutes. Puis les gaz suivent un cheminement qui les amène jusqu'à une chambre de postcombustion dans laquelle ils séjournent plus de 3 s. à 1 400 °C. Ces conditions sont suffisantes pour assurer la destruction d'un dérivé aromatique chloré comme la dioxine.

La combustion des gaz produit de l'acide chlorhydrique, du gaz carbonique et de l'eau. Une installation de lavage de fumées permet d'éviter l'élimination d'acide chlorhydrique dans l'atmosphère. C'est cette installation qui est actuellement en cours de rénovation, justifiant l'arrêt momentané du fonctionnement de l'usine.

D'autres procédés de destruction de la dioxine sont actuellement à l'étude, notamment par voie chimique, en Italie, et par irradiation aux UV, aux Etats-Unis, mais il ne s'agit que de recherches débutantes, la dioxine n'étant pas une substance produite normalement dans l'industrie.

3° Exportations-importations de déchets : la balance française

Le Nouvel Economiste

« Elle fait partie des 2 millions de tonnes de déchets « méritant un traitement spécialisé », dont hérite chaque année la France. Arsenic, chrome ou marée noire, « nous exportons plus de déchets que nous n'en importons », a notamment déclaré le secrétaire d'Etat à l'Environnement, Mme Huguette Bouchardeau. La dioxine va-t-elle renforcer la balance ?

L'essentiel des exportations réside dans les sels et les huiles : les sels, c'est-à-dire 15 000 tonnes par an en direction de la République fédérale allemande, où la firme Kali und Salz est seule équipée pour traiter ce genre de résidus. Les huiles, à destination de la Belgique, qui d'ailleurs nous reviennent sous forme de lubrifiants au grand dam des fabricants français. L'importation en revanche ne dépasserait pas 30 000 tonnes par an, constituée pour l'essentiel de vieilles batteries et résidus industriels, chargés en plomb ou autres métaux

lourds. Soixante-deux décharges industrielles avaient été recensées, en 1978, qui, selon le ministère, traitent des déchets « spots », mal comptabilisés.

Sur 150 millions de tonnes de déchets produits chaque année par la société française, la quote-part de l'industrie atteint 18 millions de tonnes, les 2 millions névralgiques ressortant de l'évaluation plutôt que de la statistique. Destination ? 600 000 tonnes sont incinérées ou réduites par un traitement physico-chimique, 500 000 sont traitées directement par les producteurs, 250 000 expédiées dans des décharges spécialisées, 200 000 enterrées dans des décharges de fabricants, 200 000 recyclées (huiles et solvants), 100 000 rangées avec les ordures ménagères, 50 000 légalement exportées, 11 000 brûlées en mer du Nord et 50 000 évanouies dans la nature. La dioxine d'Hoffmann-Laroche était de celles-là. C.''

4° Les fonctionnements de l'administration mis en cause

Le Matin

Jean-Claude Delarue, responsable de l'Alliance écologique, vient d'écrire à Laurent Fabius et Gaston Defferre. Il leur demande de reverser les primes attribuées aux hauts fonctionnaires chargés de l'affaire des fûts de Seveso aux deux journalistes (de *Science et Vie* et *Die Welt*) qui ont découvert le pot aux roses. Histoire d'exprimer son indignation devant l'inefficacité des nombreux policiers et autres fonctionnaires chargés de l'enquête...

5° Questions et mystères : les thèmes des services spéciaux

L'Express

Le 19 mai à 16 h 34, une dépêche de l'Agence France-Presse datée de Bonn diffuse un « scoop » du journal « Die Welt » : la localisation exacte des fûts de Seveso. Interrogé par l'A.f.p., le ministre ouest-allemand Fred Zimmermann déclare que « ces indices sont à prendre très au sérieux ».

C'est chose faite : la Chancellerie, d'un côté, le commissaire de la République de l'Aisne, de l'autre, préviennent l'Hôtel Matignon et Huguette Bouchardeau que, Paringaux ayant enfin parlé, on vient de retrouver les fûts à Anguilcourt-le-Sart. Le soir même, le Dr André Futterknecht, d'Hoffmann-La Roche, reconnaît formellement les fûts, qui sont ensuite emportés, en camions militaires, au camp de Sissonne, à 40 kilomètres d'Anguilcourt.

L'affaire n'est pas close pour autant. Quelles raisons ont poussé Paringaux à rompre le silence ? Y a-t-il eu des tractations entre Hoffmann-La Roche, Mannesmann et les avocats de Paringaux ? Que sont devenus les fûts entre le 16 septembre, date où ils disparaissent de Saint-Quentin, et le 8 novembre, jour où Paringaux loue une camionnette, apparemment pour les transporter à Anguilcourt ?

De plus, à l'affaire judiciaire s'ajoute une affaire politique. « Die Welt » affirme que le gouvernement français connaissait la localisation des fûts dès le lundi 16 mai. Le journal allemand va jusqu'à accuser les autorités françaises d'avoir voulu les escamoter « en douce ». Mais pour quelle raison ?

On affirme à Bonn, de bonne source, que Friedrich Zimmermann aurait confié l'enquête sur le terrain au B.k.a., à Wiesbaden, et au B.n.d., à Pullach. Ces services spéciaux auraient « mis sous pression » les responsables de la firme Mannesmann, et remonté la filière des fûts, en Italie puis en France. Une quête où 2 millions de Deutsche mark auraient été dépensés pour délier

les langues et qui aurait abouti à Anguilcourt. Ensuite, dit-on outre-Rhin, les services allemands auraient averti leurs homologues français... qui n'auraient pas réagi. D'où la « fuite » orchestrée en haut lieu en direction du journal « Die Welt ».

En France, dès le 21 mai, on dément avec vigueur. Huguette Bouchardeau, principale accusée, et le Premier ministre répliquent qu'ils n'ont eu connaissance de la découverte des fûts, par les voies normales, que le jeudi 19 dans l'après-midi, à la suite des aveux de Paringaux. Le gouvernement précise également que, « à aucun

tants se trouvaient le 19 au ministère de l'Environnement, doit désormais trouver une solution pour l'élimination des déchets (voir encadré). Une recherche d'autant plus difficile que l'Italie se refuse à les reprendre et la R.F.A. à les traiter. Pas question de renoncer à des garanties fondamentales, affirme-t-on au ministère de l'Environnement, qui souhaite par ailleurs que l'enquête continue, pour faire « toute la lumière ». Le 25 mai, Bernard Paringaux était remis en liberté. Quant à son complice, Jean-Michel Quignon, il n'était même pas inculpé. « Des responsabilités, disait, le 20 mai, le procureur Alain Le Gouic, Quignon en a, bien sûr. Mais ce n'était pas lui le patron. Après tout, il n'était pas obligé de savoir et, même s'il a menti, le mensonge est un péché non un délit. »

La firme Hoffmann-La Roche a présenté officiellement ses excuses au gouvernement français pour avoir fourni pendant des mois de fausses informations. L'enquête pourra-t-elle déterminer les responsabilités exactes des différents intervenants ? Qui savait quoi, et à quel moment ?



Huguette Bouchardeau avec Michel de Reynier, P.d.g. d'Hoffmann-La Roche.

moment, il n'a accepté quelque négociation que ce soit ». Officieusement, on pense que la fuite dont a bénéficié « Die Welt » a été organisée par Paringaux — par avocats interposés.

Les bruits les plus fous courent sur cette « querelle d'Allemands ». Jusqu'à imaginer que les Allemands auraient eux-mêmes pu renvoyer les fûts à Anguilcourt...

Plus prosaïquement, la firme Hoffmann-La Roche, dont deux représen-

Note. Le poids de l'image, une photo capitale pour Hoffmann-La Roche : l'absolution ?

6° Des leçons

L'Express

La longue quête des fûts de Seveso a mis en évidence les énormes lacunes de la réglementation en matière de déchets toxiques. En France et en Europe. Elle a aussi souligné les difficultés de « communication », les lenteurs entre les différentes administrations, la justice et l'environnement, par exemple.

Huguette Bouchardeau a déjà présenté au Conseil des ministres du 11 mai ses projets pour renforcer la réglementation française. Les communautés européennes veulent, elles aussi, contrôler les flux transfrontières de déchets. Il faut des textes, et des armes pour qu'ils soient respectés. Dans le domaine de l'énergie nucléaire, ces dispositions existent depuis longtemps.

Le roman noir de la dioxine a révélé l'existence de ce monde parallèle des déchets, qui sait profiter au mieux des faiblesses du système. Peut-être Seveso sera-t-il le détonateur nécessaire ?

III - DEPECHEs D'AGENCES1° Réponse négative du Land de Hess

AFP, Wiesbaden, 17 h. 22

- LE LAND DE HESSE A REFUSE VENDREDI DE STOCKER LES 41 FUTS CONTENANT DE LA DIOXINE DE SEVESO SUR LE DEPOT DE HERFA-NEURODE, (CENTRE DE LA RFA), A ANNONCE LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DE HESSE M. KARL SCHNEIDER (SOCIAL-DEMOCRATE - SPD).

LE MINISTRE A AINSI REPOUSSE LA DEMANDE FAITE EN CE SENS JEUDI PAR LE GROUPE PHARMACEUTIQUE SUISSE HOFFMANN-LAROCHE POUR LE STOCKAGE DEFINITIF DE CES MATIERES HAUTEMENT TOXIQUES.

M. SCHNEIDER A EXPLIQUE LE REFUS DE SON GOUVERNEMENT PAR LA SEVERE REGLEMENTATION EN VIGUEUR DEPUIS DES ANNEES EN HESSE POUR LES IMPORTATIONS DE DECHETS SPECIAUX.

LES FUTS AVAIENT ETE RETROUVES LA SEMAINE DERNIERE, APRES PLUSIEURS SEMAINES DE RECHERCHES NOTAMMENT EN RFA, DANS UN VILLAGE PRES DE ST. QUENTIN (NORD DE LA FRANCE). ILS SONT ACTUELLEMENT ENTREPOSES DANS UN DEPOT MILITAIRE FRANCAIS.

LE GOUVERNEMENT REGIONAL DE HESSE AVAIT DEJA REFUSE L'INCINERATION DE LA DIOXINE CONTENUE DANS LES 41 FUTS, DANS UNE USINE PRES DE FRANCFORT.

2° Hoffmann-La Roche remet son rapport

AFP, Bâle, 18 h. 23

- LE GROUPE HOFFMANN-LA ROCHE A REMIS VENDREDI AU SECRETARIAT D'ETAT FRANCAIS A L'ENVIRONNEMENT LE RAPPORT CONCERNANT LES "POSSIBILITES D'INCINERATION DES DECHETS" DE DIOXINE DE SEVESO DONT LES 41 FUTS ONT ETE RETROUVES DANS LE NORD DE LA FRANCE LE 19 MAI, INDIQUE LE GROUPE HELVETIQUE VENDREDI A BALE.

"PLUSIEURS POSSIBILITES TECHNIQUES S'ESQUISSENT", INDIQUE HOFFMANN-LA ROCHE, QUI ATTEND QUE LE "GOUVERNEMENT FRANCAIS SE PRONONCE" POUR DONNER DE PLUS AMPLES DETAILS SUR CETTE AFFAIRE.

DES LE 20 MAI DERNIER, RAPPELLE-T-ON, DEUX DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS DU GROUPE CHIMIQUE HELVETIQUE AVAIENT PRIS CONTACT AVEC LE GOUVERNEMENT FRANCAIS A PARIS A CE SUJET. LE PORTE-PAROLE DU GROUPE AVAIT, AU DEBUT DE CETTE SEMAINE, PRECISE QU'UNE DEMI-DOUZAINE DE CENTRES D'INCINERATION, SITUES EN RFA, FRANCE ET SUISSE ETAIENT ENVISAGES.

3° Précisions du secrétariat à l'Environnement sur les propositions d'incinération de Hoffmann-La Roche

AFP, Paris, 19 h. 52

... - LE SECRETARIAT D'ETAT A L'ENVIRONNEMENT FRANCAIS, QUI CONFIRME AVOIR RECU VENDREDI DES PROPOSITIONS DE LA SOCIETE "HOFFMANN-LA ROCHE" CONCERNANT LA DESTRUCTION DES FUTS DE SEVESO, DECLARE DANS UN COMMUNIQUE QU'IL "FAIT VERIFIER LES INFORMATIONS AINSI TRANSMISES".

LE MINISTERE SOULIGNE, D'AUTRE PART, QU'IL A DEJA DEMANDE AUX RESPONSABLES DU GROUPE SUISSE "DES PRECISIONS SUR LE CALENDRIER DES OPERATIONS ET, NOTAMMENT, SUR L'AVANCEMENT DES DEMARCHES ENTREPRISES AU PLAN ADMINISTRATIF AUPRES DES GOUVERNEMENTS CONCERNES".

LE MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT AJOUTE QUE "LE GOUVERNEMENT FRANCAIS TIENT A UN ABOUTISSEMENT RAPIDE DE CETTE AFFAIRE". "LES DIRIGEANTS DE "HOFFMANN-LA ROCHE", DIT-IL, RENCONTRERONT DES LE DEBUT DE LA SEMAINE PROCHAINE LES COLLABORATEURS DE MME BOUCHARDEAU AFIN DE PROCEDER A LA MISE AU POINT DES OPERATIONS".

NI LES AUTORITES FRANCAISES NI "HOFFMANN-LA ROCHE", TOUTEFOIS, NE DONNAIENT DE PRECISIONS VENDREDI SUR LES PAYS OU LES SOLUTIONS D'INCINERATION DES DECHETS POURRAIENT ETRE APPLIQUEES. DANS UN COMMUNIQUE DATE DU 20 MAI, "HOFFMANN-LA ROCHE" PROPOSAIT QUE L'OPERATION SE DERoule EN RFA, EN SUISSE, OU EN FRANCE.

LES AUTORITES OUEST-ALLEMANDES AYANT DEPUIS OFFICIELLEMENT REJETE CETTE EVENTUALITE ET L'HYPOTHESE FRANCAISE DE L'INCINERATION DANS LA REGION DE LYON SOULEVANT UNE VIVE OPPOSITION, LE JEU DES DEDUCTIONS DONNE MAINTENANT PLUS DE POIDS A UNE "SOLUTION SUISSE", D'AUTANT QU'UNE SOCIETE HELVETIQUE, LA SOCIETE "CIBA-GEYGI", QUI POSSEDE LES INSTALLATIONS REQUISES, A PROPOSE SES SERVICES.

Samedi 28 mai 1983

D Y N A M I Q U E

Le Courrier Picard donne le pouls de la région : les maires du Canton de Sisonne sont prêts à manifester. Le journal reprend - le message n'a sans doute pas trouvé l'écho escompté - l'affaire des mystérieux visiteurs reçus par J. M. Quignon trois jours avant la découverte des fûts. Le Courrier Picard souligne notamment :

- "Les mystérieux visiteurs qui déclaraient agir dans le cadre d'une opération clandestine (donc pas de risques de poursuites judiciaires pour Quignon)."
- "La machine [qui] s'est grippée". Le "grippage en question peut également avoir pour origine les révélations de notre confrère Libération qui, le 10 mai, a lancé la piste du J9 loué par Paringaux".

Ainsi, selon le journal, l'affaire du J9 est bien à comprendre comme une "fuite", de même nature que celle de Die Welt. Cette fuite du 10 mai provoque un premier grippage dans le processus clandestin ; elle est aussi un signe codé : certains ne laisseront pas faire les tenants de la solution clandestine. On remarquera que la fuite s'opère par le canal de Libération qui, comme Die Welt, est étranger à la région.

- "D'autre part, le 18 mai, les inspecteurs de l'antenne amiénoise du SRPJ de Lille était à Travecy, à trois kilomètres de la cache : ils "brûlaient", même si l'objet de leurs recherches n'était pas un hangar, mais plutôt un entrepôt militaire."

Le fait que les enquêteurs étaient proches du but a déjà été révélé par les journaux locaux. Ce qu'il y a de nouveau ici est que "l'objet de leurs recherches n'était pas un hangar mais plutôt un entrepôt militaire". La phrase n'a aucun sens pour le lecteur local. On recherchait 41 fûts, non un entrepôt militaire ! Il faut sans doute voir là une formule codée dont la signification échappe à ceux qui n'en sont pas spécifiquement destinataires. Le lecteur attentif peut seulement relever que ces journalistes semblent vouloir faire état d'une piste menant à un entrepôt militaire.

Si on rapproche ces données des éléments fournis précédemment - "l'action judiciaire a battu sur le poteau la solution négociée" -, on peut lire ainsi le message : l'action judiciaire a conduit les recherches, au moins un moment, vers un entrepôt militaire, peut-être suspecté, comme l'a publié la presse picarde, de servir de base relai dans une opération clandestine. On comprend les précautions prises par la presse lorsqu'elle s'engage sur ce terrain.

Minute, pour sa part, enfourche avec intrépidité le dossier des fûts. En première page, la thèse s'inscrit en lettres imposantes : "Bouchardeau savait". Elle est ensuite développée longuement :

- Dès le 10 septembre, l'administration est au courant puisque le T2 comporte les renseignements voulus.

- "Il est à peu près certain que cette importation s'est faite avec l'accord du gouvernement français."
- "Les Italiens voulaient immerger les fûts. Crépeau, sur la demande de Katia Kanas, est intervenu pour que ce projet soit abandonné. En compensation, la France donnait l'assurance de s'occuper de la destruction des déchets. Un accord entre gouvernement était passé pour que cette opération se déroule dans le secret."
- "Dans cette optique les autorités françaises confient l'affaire à un homme qui présente à la fois toutes les garanties d'efficacité et de discrétion : Bernard Paringaux."
- En octobre, des précisions sont données par l'Italie, reprises par l'AFP et par le Monde : "pour le gouvernement français, c'est une catastrophe".
- "Toute la tâche de l'administration française va se résumer de la façon suivante : d'abord, assurer le secret total sur la présence de la dioxine en France. Ensuite, trouver au plus vite un moyen de se débarrasser de ce dépôt. Enfin, se garantir d'une éventuelle fuite en feignant d'enquêter sur le sujet."
- "L'immense chance du pouvoir dans cette affaire, c'est la personnalité de Paringaux. On ne lui demande qu'une chose : garder le silence jusqu'à ce qu'on ait trouvé le moyen de se débarrasser de la dioxine."
- "Cette échappatoire avait déjà été prévue dès le mois de décembre. A cette époque, on avait consulté par téléphone le procureur de la République de Saint-Quentin pour lui demander quelles peines étaient prévues par le code pour l'infraction que l'on allait imputer, avec son accord, à Paringaux. Réponse du magistrat : deux ans maximum. Paringaux aurait accepté le risque".
- "Au lendemain de la révélation de Science et Vie, on passe donc à l'exécution du plan. Paringaux est inculpé et incarcéré."
- "En refusant de parler, l'industriel donne au pouvoir le temps de trouver le moyen de se débarrasser de la dioxine pendant qu'on feint d'enquêter."
- Mais Huguette Bouchardeau n'est pas Edgar Faure. Elle "va se contenter de mentir". Elle désigne la piste allemande mais doit faire machine arrière.
- "Les Allemands ne se contentent pas de ça. Pour eux, le seul moyen de prouver leur innocence consiste à découvrir les fûts en France". Au début du mois d'avril, deux fonctionnaires du service secret allemand arrivent en France."
- Le premier va remonter la piste à partir de la frontière franco-italienne. Le second "va travailler" sur le cas Paringaux. C'est lui qui réalise ce que la gendarmerie française aurait pu finalement obtenir si on le lui avait demandé : "Quignon, Anguilcourt, les Droy... ; "il effectue un relevé photographique des lieux".
- Au début mai, le gouvernement allemand remet un dossier complet aux autorités françaises en leur accordant un délai d'une quinzaine de jours pour régler le problème."
- "La journaliste de Science et Vie est informée de l'imminence du dénouement."

Certains lecteurs pourront savourer ces révélations stupéfiantes : on savait donc tout ! Et, grâce à Minute, le citoyen apprend qu'on s'est moqué de lui ; au passage, il aura le frisson provoqué par l'histoire des agents secrets allemands si efficaces, qui viennent de ridiculiser la France empêtrée dans ses misérables petites cachotteries.

Le lecteur attentif peut cependant s'étonner de certains points de l'argumentation. Pour que cette construction "tienne", il faudrait en effet que les conditions suivantes soient simultanément réunies :

- L'ancien ministre de l'Environnement prenant des risques colossaux dans le simple but de faire plaisir à une militante de Greenpeace.
- Une immense dextérité, par contre, de ce même ministre, pour mener l'affaire ensuite, entre gouvernements, entre administrations; pour obtenir une coordination remarquable entre tous ces acteurs qui doivent garder un secret absolu sur l'affaire.
- Un harcèlement effectif des écologistes italiens sur leurs autorités, ce qui n'apparaît pas ouvertement en Lombardie aux mois de septembre-octobre 1982. Les écolosites auraient-ils usé de moyens de pression secrets ? Il faut admettre que ceci n'est pas commun.
- Un excellent fonctionnement des douanes, repérant immédiatement le camion en provenance de Meda.
- Un parfait fonctionnement vertical des douanes, chacun gardant le secret : fonctionnaire en poste en Italie, douanes à Vintimille, à Marseille, à Saint-Quentin, à Paris...
- Une collusion de haute qualité entre l'environnement, la justice, les douanes, la police... Bref, une équipe inter-administrative nombreuse comme plusieurs régiments et soudée comme un commando, ce qui n'est guère cohérent avec ce que l'on sait du dossier et de sa gestion.

Par ailleurs, le front du boycott ne se résorbe pas : Que Choisir ? et Combat Nature, dans leurs publications du mois de juin, développent leurs arguments en faveur du mouvement et ne laissent pas entendre qu'il pourrait être levé.

Une dépêche du jour confirme la nervosité qui se renforce à Sissonne : les maires adressent un ultimatum au gouvernement. Si les fûts ne sont pas enlevés avant samedi minuit, une grève administrative sera entamée dès lundi.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (2)

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES (4)

2. THEMES

- 1° Sissonne : possible manifestation des maires du canton
- 2° L'affaire des mystérieux visiteurs et la "thèse officielle"
- 3° Bouchardeau savait ; un formidable mensonge d'Etat
- 4° Le boycott : la mobilisation se poursuit

III - DEPECHEES D'AGENCES

- 1° Ultimatum des maires du canton de Sissonne

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. Le Matin : Le Land de Hesse n'en veut pas.
2. La Voix du Nord : Le groupe Hoffmann-La Roche a remis son rapport à Paris.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. Le Courrier Picard : Une étrange visite.
2. Minute : Bouchardeau savait depuis le début où étaient les fûts.
3. Que Choisir ? : Votre réplique ?
4. Combat Nature : Je n'achète plus "Roche".

2. THEMES

1° Sissonne : possible manifestation des maires du canton

Le Courrier Picard

Les 41 maudits fûts sont toujours entreposés au camp militaire de Sissonne où leur présence n'est pas du goût des habitants.

« Le gouvernement s'est engagé à ne les laisser en dépôt que huit jours au plus. Le terme expire donc aujourd'hui, samedi 28 mai, à minuit. Si cet engagement n'était pas respecté, les maires du canton de Sissonne et ceux des cantons voisins sauraient prendre leurs responsabilités » a déclaré le docteur François Lesein, maire de Sissonne et vice-président du conseil de

l'Aisne.

Les maires du canton se sont du reste réunis hier soir à Sissonne, autour du docteur Lesein, afin d'étudier les actions à mettre en œuvre, au cas où les fûts seraient encore dans le camp dimanche.

Tout porte à croire qu'ils n'auront pas été évacués à l'expiration du délai car on apprenait hier soir que le groupe Hoffman La Roche venait seulement de soumettre, au secrétariat d'état à l'environnement, les possibilités d'incinération des déchets de Seveso.

2° L'affaire des mystérieux visiteurs et la thèse officielle

Le Courrier Picard

Le gérant de la Société Provençale d'Élimination des Déchets Chimiques, M. Bernard Paringaux, qui avait assuré le transport des 41 fûts, de Seveso à Anguilcourt, via Saint-Quentin, entre septembre et novembre 1982, a quitté la Picardie, mercredi, en laissant derrière lui sa cargaison empoisonnée, mais aussi un dossier qui n'est pas refermé et dans lequel subsistent certaines zones d'ombre.

C'est ainsi que l'on parle, depuis le milieu de cette semaine, d'une mystérieuse visite que Jean-Michel Quignon, sous-traitant de Paringaux, aurait reçue le lundi 16 mai, c'est-à-dire trois jours avant l'enlèvement des fûts, découverts à Anguilcourt-le-Sart.

Deux hommes, dont il ignore l'identité, auraient demandé à Jean-Michel Quignon de lui indiquer l'endroit où se trouvaient les fûts qui devaient être récupérés et expédiés on ne sait où (dans une décharge agréée ou un centre d'incinération).

Les mystérieux visiteurs qui déclaraient agir dans le cadre d'une opération clandestine (donc pas de risque de poursuites judiciaires pour Quignon) auraient obtenu le chemin à suivre pour atteindre la commune d'Anguilcourt-le-Sart, et le hangar de M. André Droy où les fûts étaient stockés depuis le 8 novembre 1982.

L'espace de temps entre la visite et la découverte des fûts

n'étant que de trois jours, il pourrait y avoir un rapport entre les deux hommes et la fameuse « solution négociée », lancée par M^e Olivier Maurin, avocat marseillais de Paringaux et qui, on le sait, était sur le point d'aboutir, puisqu'elle était en place en vingt et un jours, donc vers le 16 mai.

La machine « grippée » au dernier moment ?

« La machine s'est grippée, ceux qui devaient garder un secret ne l'ont pas fait », a déclaré M^e Maurin qui, le jeudi 19 mai, jour de la découverte, devait recevoir une journaliste pour évoquer « sa solution ».

Le « grippage » en question peut également avoir pour origine les révélations de notre confrère « Libération », qui, le 10 mai, a lancé la piste du « J 9 » loué par Paringaux (on a appris par la suite que cette piste était la bonne).

D'autre part, le 18 mai, les inspecteurs de l'antenne amiénoise du S.R.P.J. de Lille étaient à Travecy, à trois kilomètres de la cache : ils « brûlaient », même si l'objet de leurs recherches n'était pas un hangar, mais plutôt un entrepôt militaire.

L'étau se resserrant de plus en plus, les « négociateurs » auraient laissé tomber.

Ni le juge d'instruction, ni Jean-Michel Quignon n'ont démenti cette visite du 17 mai.

Reste à savoir qui étaient les

visiteurs et qui les avaient envoyés.

La visite doit en tout cas être rapprochée de la démarche de la société Monnessmann Italiana (chargée par Hoffman La Roche d'éliminer les fûts) qui a versé de l'argent dans l'entourage de M. Paringaux pour savoir où étaient

les fûts.

Comme nous l'indiquions dès jeudi ce versement de fonds bouscule la thèse officielle des pouvoirs publics qui ont toujours affirmé que la révélation est venue de M. Paringaux.

3° Bouchardeau savait ; un formidable mensonge d'Etat

Minute

QUESTION à un million de deutsche Mark : quand déclare-t-on la guerre à l'Allemagne ? A en juger par le point de tension où en sont arrivées les relations officieuses entre les deux pays, c'est pratiquement la dernière solution envisageable pour mettre un terme à ce que Delors appelait « l'arrogance » de nos voisins.

Arrogance dont le dernier témoignage en date est l'affaire de la dioxine.

C'est en effet après un épisode de l'espèce de guéguerre secrète et larvée que se mènent les deux pays que l'on a retrouvé les quarante et un fûts de ce produit toxique. (1 + 1)

Le 10 septembre 1982, sous le contrôle du sénateur Luigi Neri, président de la commission d'enquête sur Seveso, d'un chimiste issu, le professeur Simon et d'une escouade de carabiniers motocyclistes, les quarante et un fûts contenant les débris contaminés franchissent la frontière italo-française.

L'affaire de la dioxine commence. Elle va être l'occasion, pour le pouvoir socialiste qui est expert en la matière, du plus fantastique déploiement de mensonges et d'intoxication recensé à ce jour.

Dès le 10 septembre, en effet, l'administration sait que sont entrés en France quarante et un fûts contenant de la dioxine. Comment le sait-elle ? Tout simplement parce que le document douanier établi par le transporteur, le T2, fait apparaître la mention de la nature du produit importé. Il indique en toutes lettres : « Résidus solides et déchets industriels contenant des produits aromatiques chlorés : TCDD, TCE, TCB en provenance de Meda. »

Or le TCDD, c'est l'appellation abrégée du tétrachloro-2-3-7-8 dibenzop-dioxine.

Il est à peu près certain que cette importation s'est faite avec l'accord du gouvernement français. A l'origine, en effet, les Italiens voulaient immerger les fûts.

C'est Crépeau qui, sur la demande de Kutha Kranas, présidente de l'association écologiste Greenpeace, est intervenu pour que ce projet, soumis le 1^{er} octobre 1982 à

l'approbation de la Convention de Londres (organisme de surveillance de la destruction des déchets radioactifs et chimiques) soit abandonné. Il semble que les Italiens aient accepté de renoncer à leur projet en échange de l'assurance que la France, qui est l'un des pays européens les mieux équipés en matière de destruction des déchets (l'usine de La Hague assure par exemple le retraitement des matériaux radioactifs pour le monde entier, ce qui

par parenthèse, constitue une source appréciable de devises), s'occuperait de leur destruction.

Un gentleman agreement aurait alors été passé entre les gouvernements français et italien pour que cette opération se déroule dans le secret. Faute de quoi les fûts seraient retournés à l'Italie.

Dans cette optique, les autorités françaises confient l'affaire à un homme qui présente à la fois toutes les garanties d'efficacité et de discrétion : Bernard Paringaux, patron d'une société d'élimination de déchets. Un grand bonhomme, comme on va le voir.

Or, le 13 octobre, soit un mois après le passage de la frontière, les Italiens, harcelés par leurs propres écologistes, se voient contraints de rendre publique la nouvelle : les fûts ne sont plus en Italie. Et ils donnent cette précision : « Ils ont quitté le pays PAR LA ROUTE pour une destination qui ne sera pas révélée. »

Refus de la Suisse

L'information, diffusée par l'AIP ne sera reprise que dans un entrefilet du Monde.

Mais pour le gouvernement français, c'est une catastrophe. D'abord, si les Italiens prétendent que les déchets ont gagné un port pour être immergés, ils infligent un canouflet à la France qui était intervenue pour que cette opération n'ait pas lieu.

Ensuite, si les déchets ont été exportés par la route, ils n'ont pu l'être que vers deux pays : la Suisse et la France, seuls pays occidentaux à

avoir avec l'Italie une frontière commune (l'Autriche et le Lichtenstein n'entrant pas, pour des raisons évidentes, en ligne de compte).

La Suisse, elle l'a proclamé, ne veut pas de cet encombrant dépôt.

Il n'est donc pas besoin d'être grand clerc pour en conclure que la « destination qui ne sera pas révélée » est la France.

Toute la tâche de l'administration française va donc, à partir de ce moment, se résumer de la façon suivante : d'abord assurer le secret

total sur la présence de la dioxine en France. Le gouvernement socialiste, déjà en délicatesse avec son électorat écologiste, ne peut pas se permettre une bavure de cette taille. Ensuite trouver, au plus vite, un moyen de se débarrasser de ce dépôt. Enfin, se garantir d'une éventuelle fuite en feignant d'enquêter sur le sujet.

Ce dernier point va être réalisé par quelques échanges de lettres entre les autorités françaises et les différents acteurs de l'affaire.

Le tout accompagné d'un semblant d'investigation bâclée qui conduira les gendarmes à interroger l'employé de Paringaux sans même prendre la peine de vérifier ses dires. Il ne s'agit que de poudre aux yeux.

Au mois de mars, donc, lorsque Hugnette Bouchardeau entre au secrétariat d'Etat à l'Environnement, la situation est la suivante : on sait, et pour cause, que le dépositaire des fûts est Paringaux. On tente de trouver un moyen de détruire rapidement la dioxine et l'on craint par-dessus tout une fuite.

Le jour de l'entrée en fonction du nouveau secrétaire d'Etat, catastrophe ! Science et Vie publie une formidable enquête de Jacqueline Denis-Lempereur qui révèle que la dioxine est entrée en France.

Pour Bouchardeau, c'est une épreuve terrible. Elle ne connaît strictement rien au dossier, elle ne possède aucun des trucs de politiciens qui permettent de détourner les questions gênantes, elle n'a aucune notion des rouages d'un ministère. Elle va donc s'en tirer comme elle pourra, en s'enlisant dans une série de mensonges successifs et contradictoires.

La chance, l'immense chance du pouvoir dans cette affaire, c'est la personnalité de Paringaux. De l'avis de tout de ceux qui le connaissent, cet homme est la droiture même. Self made man, courageux, rigoureux,

ancien résistant, d'une honnêteté scrupuleuse, d'un patriotisme à toute épreuve, il va accepter, au nom de l'intérêt supérieur, d'endosser la responsabilité de toute l'affaire, de « porter le chapeau ».

On ne lui demande qu'une chose : garder le silence jusqu'à ce qu'on ait trouvé le moyen de se débarrasser de la dioxine.

Exportation impossible

Détail intéressant : cette échappatoire avait déjà été prévue dès le mois de décembre. A cette époque, on avait consulté par téléphone le procureur de la République de Saint-Quentin pour lui demander quelles peines étaient prévues par le Code pour l'infraction que l'on allait imputer, avec son accord, à Paringaux.

Réponse du magistrat : deux ans maximum. Paringaux avait accepté le risque.

Au lendemain de la révélation de Science et Vie, on passe donc à l'exécution de ce plan. Paringaux est inculpé et incarcéré. Il s'agit moins de lui interdire, comme le prévoit le code, toute action pouvant nuire au bon déroulement de l'enquête et toute pression éventuelle sur des témoins, que d'assurer sa tranquillité.

Pour l'opinion publique, l'affaire se résume donc à la lutte de l'administration désireuse de retrouver le poison contre un industriel qui s'entête à le planquer.

Personne ne semble remarquer ce que cette affaire a de totalement invraisemblable.

Imaginons, en effet, que Paringaux soit réellement le seul à connaître la cachette de la dioxine. Quel intérêt peut-il avoir à garder le secret ? Il sait que s'il ne parle pas, il restera en prison. Il sait que même s'il est libéré, il fera l'objet d'une surveillance constante, d'une enquête complète, qui inévitablement, permettra de découvrir les fûts. Il sait que, de toute façon, le jour venu, le traitement ne pourra se faire que dans des entreprises officielles, sévèrement contrôlées. Que l'éventuelle exportation est dés- mais impossible sans que le gouvernement le sache.

Et surtout, si l'on ose écrire, il sait que le gouvernement sait. C'est-à-dire qu'il n'ignore pas que l'entrée en France de la dioxine a fait l'objet d'un connaissance douanier.

Enfin, il ne faut pas l'oublier : les quarante et un fûts ne dissimulent pas un magot qu'il pourra retrouver à sa sortie de prison, mais un poison dont, de toute façon, il lui faudra se défaire. Et qui, mieux que l'administration pourrait effectuer cette tâche ?

Il est donc parfaitement clair, pour tout observateur moyennement futé que l'incarcération de Paringaux et son silence têtus font partie d'une opération de camouflage. En « refusant de parler », l'industriel donne au

pouvoir le temps de trouver le moyen de se débarrasser de la dioxine pendant qu'on feint d'enquêter.

Le montage est habile. Il va échouer par la faute d'Huguette Bouchardeau.

C'est un Edgar Faure qu'il aurait fallu à la place de cette débutante. Lui s'y entend, à régler ce genre de dossier. N'aime-t-il pas à proclamer que « quand une affaire est embrouillée, je commence par la compliquer encore plus pour la rendre claire ».

Malheureusement, Huguette va se contenter de mentir. Pitoyablement. Il lui faut camoufler la présence de la dioxine en France ? Qu'à cela ne tienne : le 29 mars, elle déclare que les « quarante et un fûts se trouvent dans un pays avoisinant ». Et, comme tous les menteurs, elle enjolive en affirmant qu'elle « s'est adressée au ministre de l'Environnement de ce pays pour qu'il reprenne l'enquête de son côté. »

On sait aujourd'hui qu'il s'agit d'un double mensonge : il n'y a pas de « pays avoisinant » et elle n'a évidemment pas pu s'adresser à son homologue.

Complicité du pouvoir

Enfin, elle coupe court à toute question gênante en refusant catégoriquement de désigner ce pays « pour ne pas porter atteinte aux prérogatives du gouvernement de ce pays ».

Il faut reconnaître que c'est assez astucieux. Puisqu'en ne désignant personne, elle est à l'abri d'un démenti.

Las ! Deux jours plus tard, Huguette commet une boulette formidable. Elle se dit « satisfaite de constater que le ministre de l'Environnement allemand a ordonné une enquête ».

Pour qui sait ouvrir ses oreilles, cela signifie tout simplement que le « pays avoisinant » est l'Allemagne.

Or tout le monde connaît le pouvoir de mobilisation formidable des Verts en Allemagne. ~~Totalement manipulés par Moscou, comme cela a été démontré précédemment~~ (...

les écolo-pacifistes sont à l'affût de tout ce qui leur permettrait de mobiliser l'opinion publique allemande. Le stockage de la dioxine outre-Rhin, en secret et avec la complicité du pouvoir conservateur, serait un argument d'une puissance de bombe atomique.

Le gouvernement allemand ne peut donc en aucun cas laisser passer sans réagir les allusions de Bouchardeau.

Aussitôt, il contre-attaque. Par la voie diplomatique, d'abord, en adressant une protestation par l'intermédiaire de son ambassadeur à Paris. Protestation qui conduit immédiate-

ment Bouchardeau à rectifier sa position : le 12 avril, elle reconnaît implicitement que les fûts sont restés en France en admettant qu'il « n'existe que des présomptions sur la destination finale » et que « pour les exporter une déclaration d'exportation était nécessaire, or les douanes françaises n'en ont pas trouvé trace. »

Le 24 avril, elle revient une nouvelle fois sur ses déclarations. Devant les caméras de « Droit de réponse » elle s'avoue « incapable de dire si les fûts sont ou ne sont pas en France. »

Le lendemain, dans une interview à « La Charente libre » elle réitère l'aveu voilé que les déchets sont en France.

Mais les Allemands ne se contentent pas de ça. Pour eux, le seul moyen de prouver leur innocence consiste à découvrir les fûts en France.

Au début du mois d'avril, donc, deux fonctionnaires du service secret allemand, le BND, arrivent en France. Ils vont mener, pendant trois semaines, une double enquête. Le premier va remonter la piste à partir de la frontière franco-italienne. Le second va « travailler » sur le cas Paringaux.

C'est lui qui, assez rapidement, réalise ce que la gendarmerie française aurait pu facilement obtenir si on le lui avait demandé : il identifie l'employé de Paringaux, retrouve ses origines familiales, apprend qu'il a passé son enfance à Anguilmcourt ; qu'il y a de très bons amis, les Droy ; que ceux-ci disposent d'un grand hangar. Il se rend sur place, découvre les fûts de dioxine dans l'entrepôt en question, effectue un relevé photographique des lieux et rentre en Allemagne.

Au début mai, le gouvernement allemand remet un dossier complet aux autorités françaises en leur accordant un délai d'une quinzaine de jours pour régler le problème. Après quoi, le lieu de camouflage des fûts sera rendu public.

La journaliste de *Science et Vie* qui avait révélé l'affaire est informée de l'imminence d'un dénouement.

A ce moment, plusieurs possibilités se présentent :

— ou le gouvernement feint de retrouver les fûts,

— ou il les fait transporter discrètement ailleurs (mais les Allemands ont pris leurs précautions).

— ou il trouve un moyen de les détruire discrètement.

Bien entendu, les socialistes choisiront la quatrième solution, la plus mauvaise : l'attente.

Le 19 mai, l'ultimatum expiré, le journal allemand « Die Welt » publie un article court mais parfaitement détaillé et documenté sur la présence des fûts dans un hangar caché au fond d'une cour que ferme un portail rouillé à gauche du monument aux morts du village d'Anguilmcourt, près de Saint-Quentin.

La veille au soir, le gouvernement français a été prévenu de la parution de cet article.

Il a juste le temps d'obtenir que Paringaux accepte de jouer le dernier acte : « Enfin l'industriel sans scrupule a craqué et avoué. »

Lorsque les gendarmes se présentent devant le hangar des Droy, une journaliste les observe depuis la lucarne d'un grenier voisin de l'ancien abattoir : Jacqueline Denis-Lempereur, la Rouletabille de *Science et Vie*.

Aujourd'hui, les fûts attendent que l'on trouve un moyen de les détruire dans le camp militaire de Sissonne.

Le lendemain de ses « aveux » Paringaux a été remis en liberté. Une nouvelle fois, il a refusé toute déclaration aux journalistes.

Attendons maintenant de voir ce qui adviendra le jour de son procès...

4° Le boycott : la mobilisation se poursuit

Que Choisir

QUI d'autre que chacun d'entre nous, simple citoyen, pourra mieux enrayer les lamentables processus, toujours les mêmes, qui précèdent, accompagnent et suivent les catastrophes sur notre environnement ?

Catastrophe « spectaculaire », « exceptionnelle », comme le naufrage de l'Amoco Cadiz, comme l'accident de Seveso ? Spectaculaire ? Oui mais seulement quand, par chance (et malheur !), les effets sont bien visibles, ce qui est loin d'être toujours le cas. Exceptionnel ? Non, car c'est quotidiennement que des crimes contre notre environnement sont ainsi impunément commis. Qu'on en juge : pour la seule fabrication des chlorophénols, vingt-quatre accidents connus depuis 1949 un peu partout dans le monde ! Et, dans tous les cas, la dioxine enfouie, plus ou moins clandestinement, ou même immergée dans l'Atlantique en 1963 !

Où est le danger ?

C'est ce que nous explique le dernier responsable en date de ce genre d'accident : Hoffmann La Roche. Pas un seul mort à Seveso ! Juste quelques 193 personnes atteintes de chloracné, lésions dermatologiques bénignes. Ainsi donc, pour Hoffmann La Roche, la dioxine, cinq-cents fois plus toxique que la strychnine, dix-mille fois plus que le cyanure, n'a provoqué pour seule atteinte à la santé que la chloracné. Pour le reste : risque cancérigène (à dix, quinze ou vingt ans), aberrations chromosomiques, effets tératogènes, système nerveux, etc., Hoffmann La Roche se réfugie derrière des formules du genre : « pour l'heure, il n'est pas possible de tirer aucune conclusion quant à l'incidence cancer ... A ce jour, les données statistiques ne font sortir aucune

altération significative... Les effets de la dioxine sur le système nerveux n'ont pas encore été identifiés... ». Sans doute, de telles démonstrations contribuent-elles à négliger le stockage de tels déchets ?

Pourquoi ne pas continuer ?

Dans deux affaires très graves, on retrouve Hoffmann La Roche et sa filiale Givaudan : le talc Morhange-Seveso. Dans l'affaire du talc Morhange,

un fabricant accidentellement fait un mauvais usage de l'hexachlorophène fourni par Givaudan. Quatre ans après à Seveso lors de la fabrication d'hexachlorophène de Givaudan, l'explosion d'un réacteur provoque la formation de dioxine. Dans le deuxième cas, il s'agit d'accidents. Mais, dans les deux cas, le secret, avant ou après l'accident, aggrave le mal. Givaudan livrait l'hexachlorophène sans aucun étiquetage, ni mise en garde, sur le danger extrême à l'usage par les fabricants dans les cosmétiques, alors que, quelque mois avant l'accident, Que Choisir ? alertait déjà les lecteurs sur les risques encourus. Après Seveso même irresponsabilité conscients des dangers de la dioxine, très au fait de difficultés de stockage ou de destruction, Hoffmann La Roche se débarrassait pourtant du problème de stockage en confiant, très cher, ses déchets de dioxine à une société dont le seu-

mérite serait d'être assez forte pour garder le secret envers et contre tout.

Les carences des Etats

Quelques douze mille décharges en France, une douzaine seulement spécia-

lisées dans le traitement des déchets les plus toxiques. Une réglementation nulle, tant au niveau national qu'europpéen ? Rien d'étonnant qu'à chaque décharge où l'on fouille un tant soit peu, on y fasse de sinistres découvertes. A Roumazières, c'est plus d'une tonne d'arsenic que l'on déterre. A Amponville, on préfère ne pas tenter de savoir ce qu'il y a dans les fûts Hoffmann La Roche enfouis depuis plusieurs années, car ce serait pire encore de les ressortir, nous a-t-on dit... Alors, on pompe depuis des années pour éviter une contamination des nappes phréatiques voisines... Mais si l'on s'arrête de pomper, on ne répond plus de rien. Etc., etc. : transports clandestins, déclassement des déchets, décharges clandestines par centaines, surclassement des décharges, tromperies qui arrangent « tout le monde » sur la nature des dépôts, dissimulations aux douanes, aux autorités des Etats... La France et bien d'autres Etats européens ne peuvent se contenter de se renvoyer les déchets comme ils le font, faute d'équipements

ou de décisions générales européennes. Face à ces provocations permanentes que l'Etat, outre une nouvelle réglementation, nous donne au moins les moyens de lever cette loi du silence, afin de nous organiser pour faire payer les pollueurs.

Je n'achète plus « Roche »

Le 30 mars 1978, le boycott des produits Shell était lancé après la pollution des côtes bretonnes par la marée noire provoquée par le pétrolier « Amoco Cadiz ».

Le 21 avril 1983, quatre associations françaises (1) lancent une autre opération de boycott contre la société multinationale « Hoffmann-La Roche » qui vend en France les produits « Roche » (2).

Le boycott est le seul moyen pour les consommateurs de faire entendre raison aux sociétés responsables d'une grave pollution. Une chute des ventes, même minime, est redoutée. La bonne image de l'industriel-pollueur restera longtemps douteuse.

Depuis le 10 septembre 1982, les 41 fûts de déchets de dioxine de la société Hoffmann-La Roche ont disparu après être entrés en France clandestinement.

Le seuil limite de ce poison, plus toxique que la strychnine et le cyanure, est de 0,0125 microgramme par m². Un seul microgramme de dioxine est mortel (3).

Face à de tels risques, il semble invraisemblable que la société Hoffmann-La Roche ignore où se trouvent ces 2.200 kilos de déchets souillés de dioxine. Toutes les transactions sérieuses font l'objet de contrats écrits : le lieu de dépôt des déchets devrait y figurer.

Le gouvernement italien, représenté par le sénateur Luigi Noè, a fait preuve d'une incontestable malhonnêteté en transférant ces déchets en France sans en informer notre gouvernement. Il est pour le moins curieux que l'État français n'ait pas protesté avec plus de vigueur afin d'obtenir la réparation de ce préjudice par le gouvernement italien.

M^{me} Huguette Bouchardeau, nouveau secrétaire d'État à l'Environnement, s'active avec beaucoup de bonne volonté, mais le ministre de l'Industrie est seul responsable du stockage des déchets en France. Ce sont les services des Mines, représentant le ministère de l'Industrie dans chaque département, qui autorisent l'ouverture des décharges et sont censés les contrôler, sous la tutelle du préfet.

Ce qui se passe à Roumazières, en Charente, est édifiant puisque ces mêmes services des Mines affirmaient ignorer, ou ne voulaient pas divulguer, la nature des déchets hautement toxiques qui ont été stockés clandestinement.

Le 25 avril 1983, sous la pression de la population et de son association de défense (4), on apprend que ce paisible village charentais vit à côté de 800 tonnes de déchets contenant de la dioxine Rhône-Poulenc et de 164 tonnes d'autres déchets contenant de l'arsenic, des condensateurs usagers renfermant du pyralène hautement cancérigène ainsi que bien d'autres déchets qui, légalement, ne devraient pas s'y trouver.

C'est toute la région d'Angoulême qui voit les nappes phréatiques et l'eau de consommation menacés de graves pollutions. A tous ces risques s'ajoute l'inconnue des 41 fûts de Séveso qui sont peut être enterrés sous une dalle de béton à Roumazières.

Le boycott lancé par les associations contre les produits « Roche » est la seule arme de défense des con-

sommateurs qui peuvent cesser d'acheter les médicaments suivants : Laroscorbine, Arovyt, Supradyne Sauter, différents vitamines Roche; Valium, Rohyponol, Bactrim etc..., ainsi que des produits phytosanitaires et fongicides utilisés par les agriculteurs (huit-hydroxyquinoleine et Corbel).

Les consommateurs cesseront leur boycott lorsqu'on aura découvert où se trouvent les 41 fûts de dioxine de Séveso.

La société Hoffmann-La Roche devra récupérer ces déchets et les détruire.

Les habitants menacés par ces déchets devront être indemnisés des préjudices subis.

La décharge concernée, Roumazières ou une autre, devra être totalement nettoyée.

Toutes ces opérations devront être contrôlées par une commission qui, pour être crédible, devra compter parmi ses membres quatre scientifiques désignés par les quatre associations qui ont déclenché le boycott.

Alors seulement nous pourrions être tranquilles et à nouveau acheter les produits Roche, si nous en avons besoin.

Cela n'est qu'une étape.

Il reste à déterminer la responsabilité de la société française Rhône-Poulenc, propriétaire des 800 tonnes de déchets de terre contenant de la dioxine qui se trouvent à Roumazières.

Les services des Mines du ministère de l'Industrie doivent être totalement réorganisés afin d'être capables de contrôler sérieusement toutes les décharges qui existent en France.

Le transport des produits toxiques doit être rigoureusement surveillé comme le sont les transports d'argent de banque à banque puisque la mafia des pollueurs s'avère plus dangereuse encore pour notre santé que celle des truands et des gangsters.

Enfin, plus grave encore, nous affirmons que nous n'avons pas le droit de faire cadeau à nos enfants de 900.000 mètres cubes de déchets radioactifs produits par l'industrie nucléaire et dont les plus dangereux, les actinides, resteront en activité durant deux millions d'années.

Face à cette criminelle croissance de déchets mortels, les écologistes doivent exiger la vérité puis l'arrêt des productions dont les déchets ne sont pas destructibles sans aucun danger.

Alain de Swarte

(1) Union Fédérale des Consommateurs (UFCV), 7, rue Léonce Reynaud, Paris Cédex 16, Tél. : 720.30.35

Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature (FFSPN), 57, rue Cuvier, 75231 Paris Cédex 05 Tél. : (1) 336.04.14.

Amis de la Terre (AT), 72, rue du Château d'Eau, 75010 Paris, Tél. : (1) 770.02.82.

Greenpeace, 3, Rue de la Bucherie, 75006 Paris, Tél. : (1) 325.91.37.

(2) Produits « Roche » SA, 52, boulevard du Parc, 92521 Neuilly-sur-Seine, Tél. : (1) 637.77.00, qui peut utilement vous renseigner sur cette affaire et sur ses productions.

(3) Jacqueline Denis-Lempereur revue Science et Vie n° 787 Avril 1983 : « Les déchets de Séveso sont-ils en France ? »

(4) Association de Défense de l'Environnement, M. Everhard, école primaire, 16270 Roumazières Laubert.

Dimanche 29 mai 1983

D Y N A M I Q U E

C'est le calme sur le front des médias.

Témoignage Chrétien se demande s'il faut remercier Hoffmann-La Roche pour les enseignements que porte l'affaire.

Madame Bouchardeau revient aussi sur l'ensemble pour affirmer que le gouvernement a été très responsable, exigeant notamment qu'Hoffmann-La Roche assume, sans transfert, ses responsabilités. Le ministre assure également que l'événement oblige à renouveler la réglementation pour le transport des matières dangereuses, à rédéfinir les sanctions pour infraction à la réglementation du dépôt de ces matières.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (1)II - JOURNAUX PLUS TYPES1. TITRES (2)2. THEMES

- 1° Une décision mardi
- 2° Du mal peut naître un bien : une politique de prévention

III - DEPECHEES D'AGENCES

- 1° Mme Bouchardeau : "Le gouvernement a été responsable"

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. La Croix : Les fûts de dioxine stockés en Hesse ?

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. La Voix du Nord : Décision mardi pour l'élimination des 41 fûts.
2. Témoignage Chrétien : Merci Hoffmann-La Roche ?

2. THEMES

1° Une décision mardi

La Voix du Nord

L'autorité militaire du camp de Sissonne veillera sans doute au moins jusqu'à mardi sur les 41 fûts de déchets de Seveso, entreposés depuis le 19 mai dans le gymnase de la base.

En effet, la décision de leur élimination pourrait être prise mardi après-midi par les ministères concernés, sur la base du rapport fourni vendredi par la société Hoffmann La Roche.

2° Du mal peut naître un bien : une politique de prévention

Témoignage Chrétien

Force est de le constater : l'affaire des quarante-et-un fûts de dioxine perdus dans la nature aura permis, au plus haut niveau, une prise en compte des problèmes engendrés par la production résiduelle de déchets industriels. Des discussions doivent, en effet, commencer le 18 juin, à Luxembourg, entre les ministres européens de l'environnement. Ils ne parleront pas seulement de dioxine, ce poison extrêmement dangereux qui frappe les esprits — quand il ne frappe pas les corps — mais de toutes sortes de déchets toxiques et dangereux que l'on appelle en France, « déchets spéciaux ». Et, sans attendre ce rendez-vous européen, Huguette Bouchardeau, au niveau strictement national cette fois, a proposé son « plan » au conseil des ministres, qui l'a adopté le 11 mai dernier. Il devrait prochainement faire l'objet d'un arrêté.

L'inspiration de ces mesures est la même que celle de la loi, peu ou pas appliquée, de 75. Il s'agit de rendre effectif le principe selon lequel « les pollueurs doivent être les payeurs ». En attendant de renforcer les peines applicables aux fautifs, Hu-

guette Bouchardeau entend étendre la responsabilité des producteurs de déchets aux agissements des sous-traitants chargés de leur élimination. On voit tout de suite l'intérêt pratique d'un tel système. Il empêcherait, dans le cas des quarante-et-un fûts disparus, à Hoffmann La Roche de se décharger sur Mannesman (Italliana, qui elle-même rejette la responsabilité de l'affaire sur Bernard Paringaux...

Faut-il, alors, remercier Hoffmann La Roche pour avoir attiré l'attention sur des pratiques très répandues mais jusque là ignorées du public ? Ce serait aller un peu vite. Car en réalité, cette affaire met en lumière l'une des tares de nos sociétés industrielles dites avancées et qui consiste à se voiler la face : pendant des années, on a fait semblant de croire que la production de déchets industriels ne posait pas de problèmes — sans doute parce que c'était bon pour la croissance. Et il a fallu attendre qu'un scandale éclate pour qu'enfin on aborde le sujet. Bref, on attend que le mal, pourtant prévisible, soit fait pour envisager une politique de prévention.

III - DEPECHEs D'AGENCES

1° Mme Bouchardeau : "le gouvernement a été très responsable"

ACP, Tarbes, 23 h. 07

Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat à l'Environnement, inaugure dimanche à l'invitation du Conseil d'administration du Parc National des Pyrénées Occidentales, la maison de la vallée de Luz-Saint-Sauveur dans les Hautes-Pyrénées. (---)

Revenant sur l'affaire des fûts de Seveso, Mme Bouchardeau a poursuivi "il y a des gens qui ont indiscutablement cherché à nous mettre des bâtons dans les roues. Le gouvernement a été très responsable et a su reprendre les choses en main en exigeant que les industriels concernés gardent la responsabilité du contrôle des déchets, en exigeant que la société Hoffman-La Roche soit reconnue responsable du traitement et de tous les problèmes techniques et financiers qui doivent continuer à être à sa charge. Cette affaire nous aura servi de manière exemplaire à renouveler la réglementation pour le transport des matières dangereuses dans notre pays comme à travers les frontières européennes" a conclu la Secrétaire d'Etat. "Cette affaire nous oblige à mettre sur pied de nouvelles sanctions en matière de dépôt et de stockage de matières dangereuses."